# Bulletin Municipal
# DOUX

# 2024

# L'éditorial

J'aurai aimé, comme à l'accoutumé, vous présenter les vœux dans notre salle polyvalente et vous faire part des réalisations effectuées au cours de cette année et des perspectives 2025.

Cependant, comme vous avez pu vous en rendre compte, les travaux d'agrandissement et de rénovation de notre salle avancent mais tout ne se passe pas toujours comme prévu, ni au rythme souhaité. Néanmoins, nous maintenons le cap et poursuivons nos objectifs.

Cette année encore, nous allons concentrer nos efforts sur l'entretien des routes, des bâtiments et plus globalement sur tout ce qui à trait à la vie de la commune.

L'année 2024 restera celle de l'enlisement de la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, de la catastrophe à Mayotte à la suite du passage du cyclone et du record de pluie dans notre région.

Je vous donne donc rendez-vous à la fin de ce premier semestre pour l'inauguration de notre nouvelle salle polyvalente et dans l'attente de cette manifestation, le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025

Le Maire,
Lucien JOLIVOT

# L'équipe municipale

M Lucien JOLIVOT,
**Maire**

Mme Annie BOURREAU,
**1ère Adjointe**

Mme Bernadette GUIGNARD,
**2ème Adjointe**

M Alain DOISY,
Conseiller

M Jean-Pierre GUILLAUMIN,
Conseiller

M Patrice FOURNEAUX,
Conseiller

M Joël MARTIN,
Conseiller

Mme Nadine PROUTEAU,
Conseillère

Mme Claire SARRAZIN,
Conseillère

M Philippe VALLAT,
Conseiller

## Les Commissions Communales

**Commission Bâtiment** : Mmes Annie BOURREAU, Bernadette GUIGNARD, Claire SARRAZIN, Nadine PROUTEAU et M Jean-Pierre GUILLAUMIN
**Commission Espaces Verts** : M Patrice FOURNEAUX, M Alain DOISY et M Joël MARTIN
**Commission Fêtes et Cérémonies** : Mmes Annie BOURREAU, Bernadette GUIGNARD, Nadine PROUTEAU et M Joël MARTIN

# Quelle est l'origine de Noël ?

Célébrée le 25 décembre, Noël est une fête emblématique de la fin d'année, mêlant influences religieuses et culturelles issues de diverses époques et régions.

Bien avant l'émergence du christianisme, les peuples païens (dont les vikings) célébraient le solstice d'hiver, au moment où les jours commencent à rallonger après la nuit la plus longue de l'année.

Ces célébrations symbolisaient le retour de la lumière et la renaissance de la nature.

Dans la Rome Antique, les Saturnales, 7 jours de fêtes en l'honneur du Saturne, incluaient des banquets et des réunions de famille. Les maisons étaient alors décorées de plantes et de branches de sapin et l'on s'offrait des cadeaux.

Des traditions qui rappellent celles de Noël aujourd'hui.

C'est au IVe siècle, sous le règne de l'empereur Constantin et du pape Libère, que la naissance de Jésus-Christ fut officiellement fixée au 25 décembre.

Au Moyen Age, Noël devint une fête centrale du calendrier chrétien européen, marquée par des célébrations religieuses et des coutumes populaires.

# Etat – Civil 2024

## Naissance

La cigogne ne s'est pas arrêtée dans notre commune cette année.

## Mariage et Pacs

2024 n'a pas été propice aux mariage et pacs sur notre commune.

## Décès

Albert BOULIN décédé le 18/02/2024 à ANTIGNY

Hélène GUZNICK épouse PAIN décédée le 10/05/2024 à THENEZAY

Françoise CARDINAL décédée le 17/06/2024 à FAYE-L'ABBESSE

Raymond PREST décédé le 30/09/2024 à THENEZAY

Camille BRIAUX décédé le 13/10/2024 à DOUX

## Religion

| | |
|---|---|
| Délégué pastoral : | : Michèle MARQUIS |
| Chargé des affaires matérielles | : Fabrice TESTARD |
| Annonce de la foi | : Catherine RAOUX |
| Prière | : Maryline JEUDI |
| Charité | : Andrée GOURDON - Chantal DELAVAUX |

# Mairie

**Le mardi de 14h00 à 17h00**

**Le mercredi de 9h00 à 12h00**

**Le vendredi de 9h00 à 12h00**

**Téléphone : 05.49.63.00.83 – Adresse Mail : mairie-doux@cc-parthenay-gatine.fr**

**Maire** : M Lucien JOLIVOT Tel : 06.87.14.06.40

**1ère Adjointe** : Mme Annie BOURREAU Tel : 06.81.52.21.45

**2ème Adjointe** : Mme Bernadette GUIGNARD Tél : 05.49.63.31.61

# La Poste

Accueil de l'Agence Postale Communale : 8bis Cité Rondier – Thénezay

**Du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

Levée du courrier à 9h à la boîte aux lettres située Place de la Liberté - DOUX

# Santé

**Médecine :**

Dr SOULON Cécile à Thénezay Tél : 05.49.95.70.05
Cabinet médical à La Peyratte Tél : 05.49.64.16.34

**Dentiste :**

Dr LOPEZ Raphaël à Thénezay Tél : 05.54.54.50.90

**Pharmacies :**

Thénezay Tél : 05.49.63.00.04
La Peyratte Tél : 05.49.64.43.91

**Cabinet d'infirmiers :** Tél : 05.49.63.11.18

**Service de Soins Infirmiers à Domicile :** Tél 05.49.63.01.75
SSIAD ADMR nord Gâtine : ssiad.nordgatine@fede79.admr.org
ESA Nord 79 : ema-nds@fede79.admr.org

# Les tarifs communaux

## Salles de fêtes

### Location salle polyvalente

Nous espérons que l'avancée des travaux nous permettra de louer la salle à partir du mois d'août 2025

- Une journée (du lundi au jeudi) : 200€
- Forfait week-end : 400€
  (du vendredi 12h au lundi 10h)
- Option ménage : 200€

Une caution de 500€ sera demandée lors de la réservation.

### Location salle des associations

- GRATUIT pour toutes les associations de la commune
- 50 € pour les autres locations

Une caution de 40 € est demandée lors de la réservation

### Location des tables et chaises

- 1.50 € pour une table
- 0.50 € pour une chaise
- 3.00 € pour 6 chaises et une table

**Un état des lieux est effectué par un agent communal ou un élu avant et après la location.**

## Cimetière communal

### Columbarium

- 300 € pour une case et une durée perpétuelle

### Caves urnes

- 300 € pour une cave urne et une durée perpétuelle

### Concession cimetière

- 11.43 € le m2 soit 28.57 € pour une concession de 2.50 m2.

# Le budget communal 2024

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 2 024 | |
|---|---|---|---|
| | | BP | CA |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 565 000,00 € | 182 797,06 € |
| 60611 | Eau | 2 000,00 | 829,86 |
| 60612 | Electricité | 10 000,00 | 8 269,64 |
| 60621 | Combustibles | 3 000,00 | 0,00 |
| 60622 | Carburants | 5 000,00 | 3 387,37 |
| 60631 | Fournitures d'entretien | 1 000,00 | 831,50 |
| 60632 | Fournitures petit équipement | 1 500,00 | 1 753,36 |
| 60633 | Fournitures de voirie | 3 000,00 | 96,12 |
| 60636 | Vêtements de travail | 300,00 | 0,00 |
| 6064 | Fournitures administratives | 1 300,00 | 238,45 |
| 6068 | autres matières et fournitures | 1 000,00 | 1 279,19 |
| 611 | Contrats de prestations | 5 000,00 | 1 228,82 |
| 613 | Locations | 7 000,00 | 3 251,68 |
| 61521 | Entretien terrains | 5 000,00 | 0,00 |
| 615221 | Entretiens Bâtiments publics | 100 000,00 | 10 214,04 |
| 615228 | Autres bâtiments | 30 000,00 | 6 008,53 |
| 615231 | Entretien voirie et réseaux | 300 000,00 | 92 252,00 |
| 61551 | Entretien matériel roulant | 3 000,00 | 521,83 |
| 61558 | Entretien autres matériels | 4 000,00 | 1 419,63 |
| 6156 | Maintenance | 7 000,00 | 6 601,25 |
| 6161 | Prime assurance | 5 200,00 | 5 064,98 |
| 6162 | Ass Obligatoire Dommage Ouvrage | 30 000,00 | 13 804,22 |
| 617 | Etudes et recherches | 1 000,00 | 405,00 |
| 618 | Divers | 3 000,00 | 3 736,00 |
| 622 | Rémunéraion et honoraires | 4 900,00 | 0,00 |
| 623 | Publicité, publication, relations publiques | 20 000,00 | 13 152,25 |
| 624 | Transport scolaire | 1 000,00 | 721,50 |
| 625 | Déplacements et missions | 700,00 | 0,00 |
| 626 | Frais postaux et télécommunication | 2 500,00 | 1 114,13 |
| 627 | Services bancaires | 100,00 | 0,00 |
| 6281 | Cotisations | 1 000,00 | 507,90 |
| 6283 | Frais de nettoyage des locaux | 2 000,00 | 2 498,22 |
| 62876 | Rbt au GFP de rattachement | 2 000,00 | 739,33 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL | 55 000,00 € | 45 165,81 € |
| 6218 | Personnel extérieur | 300,00 | 0,00 |
| 633 | Impôts Taxes et versements | 200,00 | 229,70 |
| 6411 | Personnel titulaire | 28 000,00 | 20 329,22 |
| 6450 | Charges de sécurité sociales | 10 500,00 | 10 287,25 |
| 6470 | Autres charges sociales | 1 000,00 | 230,00 |
| 648 | Autres charges de personnel | 15 000,00 | 14 089,64 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION | 52 000,00 € | 27 909,14 € |
| 65138 | Autres secours | 2 000,00 € | |
| 65311 | Indemnités élus | 25 000,00 | 21 042,48 |
| 65313 | Cotisations retraite élus | 1 000,00 | 883,92 |
| 65315 | Formation (élus) | 2 000,00 | 0,00 |
| 6541 | Créances admises non valeur | 500,00 | 0,00 |
| 6553 | Service incendie | 4 000,00 | 3 936,87 |
| 65561 | Contribution au fds compensation charges te | 2 000,00 | 0,00 |
| 6558 | Autres contributions obligatoires | 1 000,00 | 292,50 |
| 65738 | Subventions autres organismes | 10 000,00 | 0,00 |
| 65748 | Subventions autres pers droit privée | 3 000,00 | 1 495,00 |
| 65818 | Autres | 100,00 | 48,37 |
| 6588 | Charges diverses de gestion | 1 400,00 | 210,00 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 600,00 € | 0,00 € |
| 66111 | Intérêts des emprunts | 100,00 | 0,00 € |
| 6688 | Autres charges financières | 500,00 | 0,00 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 400,00 € | 0,00 € |
| 673 | Titres annulés | 400,00 | 0,00 |
| 739 / 014 | AUTRES | 5 000,00 € | 3 861,00 € |
| 7391111 | dégrèvement TF | 1 000,00 | 333,00 |
| 739115 | Prélèvement Contribution | 4 000,00 | 3 528,00 |
| DEPENSES REELLES | | **678 000,00 €** | **259 733,01 €** |
| **023** | **Virement à la section Investissement** | **1 300 000,00** | |
| 042 | Opérations ordre entre sections | **12 000,00 €** | **10 280,48 €** |
| 681 | Dotation aux amortissements | 12 000,00 | 10 280,48 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | **1 990 000,00 €** | **270 013,49 €** |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 2 024 | |
|---|---|---|---|
| | | BP | CA |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 0,00 € | 33,87 € |
| 6419 | Remboursement sur rémunérations | | 33,87 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES | 1 300,00 € | 1 822,45 € |
| 70311 | Concessions dans les cimetières | | 328,57 |
| 7032 | Redevance occupation dom public | 1 100,00 | 1 247,88 |
| 70878 | Produits par autres redevables | 100,00 | 174,00 |
| 7088 | Autres produits d'activités annexe | 100,00 | 72,00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 277 500,00 € | 287 607,16 € |
| 73111 | Taxe foncière et habitations | 52 000,00 | 53 629,00 |
| 73118 | Autres contributions | | 266,00 |
| 73211 | Attribution de compensation | 50 500,00 | 50 922,00 |
| 73221 | FNGIR | 170 000,00 | 169 987,00 |
| 73223 | Fond départ commune | 5 000,00 | 12 803,16 |
| 74 | DOTATIONS | 101 000,00 € | 116 134,60 € |
| 742 | Dotation aux élus | | 4 815,00 |
| 744 | FCTVA Fonctionnement | 7 000,00 | 7 244,01 |
| 74718 | Participation Etat | | 185,59 |
| 748312 | DCRTP | 89 000,00 | 88 906,00 |
| 74833 | Etat compensation | 5 000,00 | 8 155,00 |
| 718374 | Biodiversité et aménité | | 6 829,00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS | 9 232,45 € | 10 532,18 € |
| 752 | Revenus des immeubles | 6 400,00 | 7 717,00 |
| 75813 | Redev versées par le fermier | 140,00 | 142,43 |
| 75883 | Excédent Op de gestion | 2 692,45 | 838,25 |
| 75888 | Autres | | 1 834,50 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 0,00 € | 2,34 € |
| 7621 | Produits des autres immo | | 2,34 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 € | 1 169,20 € |
| 773 | Mandats annulés | | 1 169,20 |
| RECETTES REELLES | | **389 032,45 €** | **417 301,80 €** |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | **389 032,45 €** | **417 301,80 €** |
| *002* | *Résultat reporté N-1* | 1 600 967,55 | 1 600 967,55 |
| | | **1 990 000,00** | **2 018 269,35** |

# Le budget communal 2024

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | 2024 | |
|---|---|---|---|---|
| | | RAR 2023 | BP | CA |
| 21 | IMMO CORPORELLES | 25 571,45 | 298 993,75 | 26 481,39 |
| 2115 | Terrains bâtis | | 740,00 | 720,00 |
| 2131 | Bâtiments publics | 7 671,00 | 108 253,75 | 7 671,00 |
| 2151 | Réseaux de voirie | | 100 000,00 | 0,00 |
| 21538 | Autres réseaux | 14 720,45 | | 14 720,45 |
| 2157 | Matériels et outillages | 3 180,00 | | 3 316,95 |
| 2158 | Autres matériels | | | 52,99 |
| 2184 | Mobilier | | 90 000,00 | 0,00 |
| 23 | immo en cours | 94 934,80 | 1 450 000,00 | 381 796,29 |
| 231 | Constructions | 94 934,80 | 1 450 000,00 | 381 796,29 |
| DEPENSES D'EQUIPEMENT | | **120 506,25** | **1 748 993,75** | **408 277,68** |
| 16 | emprunt | 0,00 | 500,00 | 0,00 |
| 1641 | Rembt du capital | | 0,00 | 0,00 |
| 165 | Dépôts et caution | | 500,00 | |
| **DEPENSES REELLES** | | **120 506,25** | **1 749 493,75** | **408 277,68** |
| **TOTAL Depenses** | | **120 506,25** | **1 749 493,75** | **408 277,68** |
| **Total Dépenses avec RAR** | | **120 506,25** | **1 749 493,75** | **408 277,68** |
| | | 1 870 000,00 | | |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | 2024 | |
|---|---|---|---|---|
| | | RAR 2023 | BP | CA |
| | Subventions d'invest | 203 015,02 | 282 550,00 | 55 006,82 |
| | Etat- Fonds vert | 122 550,00 | 275 000,00 | 18 383,00 |
| | Département | 35 967,00 | 0,00 | 17 988,00 |
| | Autres groupements | 44 498,02 | 7 550,00 | 18 635,82 |
| | Emprunts et dettes | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| | Emprunts et dettes | | 0,00 | 0,00 |
| | Dépôt de cautionnement | | 0,00 | 500,00 |
| RECETTES D'EQUIPEMENT | | 203 015,02 | 282 550,00 | 55 506,82 |
| | dotations, fonds divers | 0,00 | 12 735,32 | 12 562,31 |
| | FCTVA | | 12 735,32 | 12 562,31 |
| | excédent de fonct | | 0,00 | 0,00 |
| | produits des cess d'immob | | 500,00 | |
| **TOTAL RECETTES REELLES** | | **203 015,02** | **295 785,32** | **68 069,13** |
| | **virement de la section de fonctionnement** | | 1 300 000,00 | |
| | Opérations d'ordre | | 12 000,00 | 10 280,48 |
| | Amortissement des immo | | 12 000,00 | 10 280,48 |
| **TOTAL Recettes invest** | | **203 015,02** | **1 607 785,32** | **78 349,61** |
| **OO1** | Excédent antérieur reporté | | **59 199,66** | **59 199,66** |
| **Total recettes avec Excédent Antérieur** | | **203 015,02** | **1 666 984,98** | |
| | | 1 870 000,00 | | |

| Budget prévisionnel de la salle des Fêtes | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses** | | | **Recettes** | |
| Assistance à Maitrise d'Œuvre | 5 286,00 € | | SIEDS | 36 946,00 € |
| Maitrise d'œuvre | 96 010,00 € | | Fonds vert | 122 550,00 € |
| Toutes études | 10 860,00 € | | Fonds solidarité 79 | 35 976,00 € |
| Bureau de contrôle et SPS | 11 285,00 € | | Commune | 761 789,40 € |
| Travaux | 833 820,40 € | | | |
| **TOTAL HT** | **957 261,40 €** | | **TOTAL HT** | **957 261,40 €** |

Ce budget prévisionnel est présenté en HT. La TVA payée par la commune sera récupérée deux ans après versement.

Une demande de subvention au titre des Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux demandée auprès des services de l'Etat ne nous a pas été accordée.

La bonne gestion communale des dépenses de fonctionnement depuis de longues années, nous permet d'autofinancer les travaux de la salle sans recourir à l'emprunt.

# Les subventions versées en 2024

| *NOM DES ASSOCIATIONS* | *MONTANT* |
|---|---|
| Société de chasse | 400.00 € |
| Union des Anciens Combattants | 100.00 € |
| Association des donneurs de sang | 150.00 € |
| Entente sportive Thénezay- La Ferrière | 200.00 € |
| Association de Solidarité Cantonale | 100.00 € |
| Banque Alimentaire | 30.00 € |
| A.D.M.R. | 140.00 € |
| Comité de Jumelage | 100.00 € |
| Foyer Socio-éducatif Collège Thénezay | 35.00 € |
| APE Ecole Germain Rallon | 80.00 € |
| APPEL Ecole Marie Antoine | 100.00 € |
| Collège Jean de la Fontaine | 60.00 € |
| ---------- | ---------- |
| **TOTAL** | **1 495.00 €** |

# Les principales réalisations 2024

**Le plus gros chantier 2024 est bien sûr celui de LA SALLE POLYVALENTE.**

Le coup d'envoi a été donné le mercredi 3 avril 2024 lors de la signature des marchés, en présence de M le Maire, notre architecte, M Cogny, les entreprises retenues et des élus.

Après les travaux de démolition et de transformation de l'ancienne construction, les artisans ont construit l'agrandissement de la salle et le préau attenant.

Avant

Après

M le Maire a posé une des premières pierres et y a mis les documents administratifs pour l'histoire !

L'ensemble étant mis hors d'eau et hors air au début de cette année, nous espérons pouvoir profiter de notre nouvelle salle dès le mois d'août 2025 !

Coût total prévisionnel : 957 261 € HT
Subventions accordées : 195 472 € (Fonds Vert, Département 79 et SIEDS)

# La voirie

Le chemin des Voines a été entièrement refait (voie de circulation et abords) : 53 436 € TTC.

Du Point à Temps a été posé sur les différentes routes communales pour 9 000€.

L'éclairage public de la Rue des Marronniers et de la Mairie a été rénové et les lampes à leds ont été posées pour la somme de 14 720 € TTC. Nous avons bénéficié d'une subvention du SIEDS d'un montant de 7 550 €. Ainsi, la totalité de l'éclairage public de notre commune est en leds, donc plus économes.

# Les bâtiments communaux

Divers travaux d'amélioration ont été réalisés sur les bâtiments communaux :

Le faitage de l'atelier de la station d'épuration (3300 € TTC)

Bardage de l'atelier (4300 € TTC) et grillage Place de la Liberté

Après un diagnostic énergétique et quelques petits aménagements de sécurité le logement de la cure a été entièrement nettoyé et remis en location.

# L'église

Notre église a également bénéficié de travaux d'entretien.

Nous avons fait réparer et démousser la couverture pour la somme de 10 200€ TTC.

Ensuite, la façade et le parvis ont entièrement été nettoyé.

# Le cimetière

Les grilles et le mur du cimetière ont été repeints et le monument aux morts a été nettoyé.

Avant

Après

# Le dispositif Argent de Poche

Pour la 3ème année le **dispositif Argent de Poche,** en partenariat avec la Maison de l'Emploi de Parthenay, a été renouvelé sur le mois de juillet uniquement.
Ce dispositif permet **aux jeunes mineurs de 16 à 18 ans et habitants la commune** de travailler en demi-journée de 3h **au sein des services communaux**.

Nous avons accueilli Anoukis HATON et Camille GANIVET.

Encadrées par les élues, elles ont fait de la peinture et divers entretiens des espaces verts (désherbage, paillage, etc…)

**Nous remercions vivement Anoukis et Camille pour leur participation à l'entretien de la commune.**

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi n'est plus possible en 2025. Nous allons étudier la faisabilité de cette opération en gestion directe par la Commune. Nous vous tiendrons informés rapidement !

# La vie communale

## Les visites …

### M le Sous-Préfet

Le 30 avril 2024, M Lucas TURGIS, Sous-Préfet de l'arrondissement de Parthenay a rendu visite à la commune de DOUX.

Il a été acceuilli par M le Maire et les membres du conseil municipal disponibles ce jour là.

M Jolivot lui a présenté la commune, ses habitants, ses qualités et spécificités ainsi que ses activités économiques : la station génétique de Blonde d'Aquitaine, l'agriculture céréalière et viticole, l'élevage caprin et l'activité de « Fourrages de Vienne », sans oublier les carrières de Mollets entretenues par la Communauté de Communes et le Conservatoire des Espaces Naturels.
M le Maire a bien sûr présenté les travaux en cours et notamment celui de la salle polyvalente.
Après avoir fait un rapide tour du bourg, M et Mme Julien Deschamps ont fait visiter l'entreprise « Fourrages de Vienne » et présenté l'ensemble des activités.
M le Sous-Préfet s'est montré très attentif à l'exposé et agréablement surpris par toutes les activités de notre petite commune.
**Il a promis de revenir !**

### Le Père Benoit de Mascarel

Le 9 mars 2024, le Maire de la Commune, accompagné de l'Assemblée Paroissiale Thénezay-Doux, a reçu, sur le parvis de l'église Saint-Martin, le nouveau curé de la paroisse Saint Jacques en Gâtine, le père Benoit de Mascarel.

Ce dernier a été très admiratif de notre église et en particulier du nombre impressionnant de statues.

Il nous a fait part d'une réorganisation due à l'effectif restreint de prêtre. Il faut donc s'attendre à une diminution du nombre de messe dans notre commune.

# Concert de Doux …

Pour la 3ème année consécutive, un concert était proposé par la commune le vendredi 17 mai 2024.

Au rythme de la musique gipsy, **le groupe Kuba Linda** s'est produit et a su réchauffer et faire danser les spectateurs venus en nombre (une centaine) malgré la pluie menaçante. Avec les tivolis installés pour le groupe et le public, tout le monde était ravi de cette soirée.

L'ACCA la Dolette a innové en proposant des saucisses-frites en barquette à la buvette.

**Ce fût un succès !**

**Réservez dès maintenant la date du vendredi 16 mai 2025 pour un nouveau concert Place de La Liberté !**

# Repas du 14 juillet

C'est sur la Place de la Liberté, cette année, que nous nous sommes rassemblés le 13 Juillet. Nous étions nombreux pour partager notre traditionnelle paëlla servie par « Du soleil dans la cuisine » dans une ambiance festive et champêtre.

La soirée s'est prolongée par quelques pas de danse à la belle étoile. C'était aussi l'occasion de partager un agréable après-midi autour des jeux de cartes et de sociétés.

# Le repas des ainés

Notre salle polyvalente étant en travaux, nous nous sommes délocalisés à la salle Michel Bonnet de Thénezay pour le repas annuel de la commune en l'honneur de nos ainés. Nous avons de nouveau fait confiance au traiteur Canivet et Associés. Les assiettes, toutes bien vides, ont une nouvelle fois prouvé que nous avons été très bien servis.

Joël MARTIN nous a préparé un blind test musical et les plus rapides sont repartis avec un petit cadeau.

Nous vous donnons rendez-vous en 2025 dans notre nouvelle salle des fêtes !

# Le Père Noël

C'est en porte à porte que le Père Noël a gâté les enfants de DOUX !

Accompagné du conseil municipal, le Père Noël a réchauffé le cœur des enfants et distribué des cadeaux aux plus jeunes.

C'est avec un bon vin chaud que les plus grands se sont réchauffés.

Nous avons bien sûr une grosse pensée pour Camille BRIAUX qui nous a quitté et qui restera pour toujours Notre Père Noël !

# Démarches administratives en mairie

Stéphanie peut vous accompagner dans toutes vos demandes !

## Etat-Civil :

- **Naissance**

Une déclaration de naissance doit être effectuée dans les 72 heures qui suivent la naissance dans la mairie du lieu de naissance. Se munir de la fiche de maternité, du livret de famille ou d'une pièce d'identité. La reconnaissance avant naissance peut se faire dans n'importe mairie.

- **Mariage**

Les dossiers sont à retirer à la mairie. Les futurs époux et leurs témoins doivent présenter une pièce d'identité. Le livret de famille est remis immédiatement après la cérémonie.

- **Décès**

La déclaration de décès doit être effectuée dans les 24 heures à la mairie du lieu du décès. Cette démarche requiert si possible une pièce d'identité du défunt, son livret de famille, un acte de naissance ou de mariage. Elle s'établit sur la foi d'un certificat médical constatant le décès.

- **PACS**

Les mairies enregistrent les PACS des personnes qui ont ou auront leur résidence commune sur leur territoire. Les pièces à fournir sont la convention de PACS, les pièces d'identité, l'attestation de résidence commune, l'attestation d'absence de liens de parenté et les actes de naissance. Des pièces particulières sont demandées pour les Étrangers.

- **Copie d'acte d'état-civil**

La délivrance des copies intégrales et des extraits des actes de l'état civil est gratuite. Les demandes sont faites à la mairie de naissance.

## Documents d'identité : Attention les délais sont longs !

Voir page n°40

## Permis de conduire et cartes grises :

Ces démarches se font uniquement sur internet sur le site https://ants.fr ou auprès d'un garagiste ou assureur agréé.

## Inscription sur les listes électorales :

Pour vous inscrire sur la liste électorale, il vous suffit de venir à la mairie avec votre Carte Nationale d'Identité (ou un autre justificatif d'identité) et un justificatif de domicile (quittance de loyer, électricité, gaz, eau, téléphone fixe …).

## Recensement pour la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) :

Ce recensement est **obligatoire pour tous les jeunes ayant 16 ans**. L'attestation remise lors de cette démarche est obligatoire **pour passer les examens du BAC et des études supérieures mais également pour le passage du permis de conduire.**

Cette démarche se fait en ligne ou en mairie. Vous devez présenter une carte nationale d'identité ou un passeport, un livret de famille et un justificatif de domicile.

## Déclarations d'urbanisme :

Avant de réaliser des travaux, vous devez faire une demande ou déclaration de travaux (voir liste p 23). Rendez-vous en mairie ou sur la plateforme Sigil Urba https://gnau-sieds.operis.fr/

Rendez-vous en mairie ou sur le site internet : [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)

# Les formalités d'urbanisme

## pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : JANVIER 2021

Réalisation : service communication de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

**Avant réalisation de tous travaux, il convient de s'assurer de la faisabilité de votre projet et de retirer un dossier de demande de « permis » ou de « déclaration préalable » auprès du service urbanisme de votre Mairie, qui vous accompagnera dans vos démarches. Le délai de traitement du dossier varie de 1 à 5 mois en fonction de la nature des travaux et de leur localisation.**

A noter : certains travaux d'entretien et de réparation ordinaire ne sont pas soumis à autorisation. En revanche, certaines démolitions peuvent être soumises à autorisation et nécessiter une demande de « permis de démolir ». Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre Mairie.

## J'envisage de réaliser des travaux

## Quelles sont les formalités ?

**Légende couleur des formalités**
- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Pas de formalité

### Je fais des travaux de peinture

- Ravalement ou peinture de façade
- Peinture des menuiseries extérieures
- Peinture des portails gardes-corps et claires-voies
- Réparation ou entretien courant (même dessin, matériau et couleur)

### Je remplace ou modifie des ouvertures extérieures

- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes, ...)
- Création ou modification d'une ouverture (y compris les fenêtres de toit)

### Je construis une maison ou une dépendance chauffée

- Bâtiment de plus de 20 m²
- Bâtiment de 5 m² à 20 m²
- Bâtiment de moins de 5 m² (sauf exception)*

Mon projet devra respecter la règlementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

### J'agrandis où je surélève mon habitation, je crée un nouveau plancher (mezzanine...) ou j'installe une véranda

- Superficie supérieure à 20 m² voire 40 m² dans certains cas
- Superficie inférieure à 20 m² voire 40 m² dans certains cas

Mon projet devra respecter la règlementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

### Je construis un abri de jardin, une pergola, un carport ou une dépendance non chauffée

- De plus de 20 m² (si autorisé par le Plan local d'urbanisme)
- De 5 m² à 20 m² (si autorisé par le PLU)
- De moins de 5 m² (sauf exception*)

### J'aménage mes combles ou un garage sans création de plancher

- J'aménage plus de 5 m² de surface de plancher
- J'aménage moins de 5 m² de surface de plancher
- Je pose une fenêtre de toit
- Je crée, modifie ou remplace des menuiseries extérieures

### Je fais des travaux de toiture

- Réfection de la couverture (Tuiles, ardoises, ...)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Je pose une fenêtre de toit, une cheminée ou des panneaux solaires

### Je construis ou modifie un mur ou des clôtures

- Une clôture en limite de propriété ou non
- Mur de plus de 2m de hauteur
- Une clôture agricole

### J'installe une piscine fixe : enterrée, semi-terrestre ou hors-sol

- Superficie de plus de 100m²
- Superficie entre 10 m² et 100m² avec un abri fixe ou modulable, d'une hauteur de plus de 1,80m
- Superficie entre 10 m² et 100m² non couverte ou avec un abri modulable d'une hauteur de moins de 1,80 m (sauf exception *)
- Superficie de moins de 10 m² (sauf exception*)

### J'installe une piscine hors-sol gonflable ou en kit

- Superficie de plus de 10 m² installée plus de 3 mois
- Superficie de plus de 10 m² installée moins de 3 mois (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10 m² (sauf exception*)

### J'installe une serre ou un châssis dans mon jardin

- De plus de 4 m de hauteur ou plus de 2000 m²
- D'une hauteur entre 1,80 m et 4m
- D'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception*)

### J'installe de manière durable un accessoire en façade ou en toiture

- Une pompe à chaleur (ou un climatiseur)
- Une antenne parabolique ou hertzienne
- Un store banne ou une marquise
- Une sortie de gaine (cheminée, ventouse, ...)
- Un coffret technique (gaz, électricité, ...)
- Des gardes-corps ou mains courantes
- Une éolienne ou des panneaux solaires
- Une caméra de vidéosurveillance
- Un interphone
- Une boîte aux lettres
- Des luminaires

### Je fais des travaux extérieurs dans les abords d'un monument historique

- Je veux modifier ou supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (élément bâti, non bâti ou végétal)
- Je veux modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour de ma maison (par création ou suppression de : plantation, allée, terrasse, pergola, abri, etc)

*** Si votre propriété est située en « secteur sauvegardé » à Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, renseignez-vous auprès du service urbanisme, car les règles peuvent être différentes. Il en est de même si votre projet implique une modification des structures porteuses du bâtiment.**

# Le transport solidaire à DOUX

**NOUVEAU**

En route avec

# LE TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE du CIF-SP

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Un service d'entraide citoyenne** qui met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles pour permettre le déplacement à celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de transport. Pour des trajets ponctuels et relativement courts.

## POUR QUI ?

**Des personnes en difficultés de mobilité en raison de certaines fragilités de façon temporaire ou permanente** (difficultés d'ordre physique ou psychologique...) et pour lesquelles les autres solutions de transport sont inaccessibles voire inexistantes.
En aucun cas le dispositif du transport solidaire n'est là pour remplacer les autres services existants (VSL, taxi, transport à la demande, chèques sortir plus, covoiturage...), mais se veut complémentaire de ces dispositifs.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**Inscription auprès de la mairie, d'un partenaire ou de l'association CIF-SP. Un numéro : 05 49 37 07 78**

- Formulaire d'inscription à remplir + Adhésion gratuite via la mairie
  - Pour les bénéficiaires : préciser les raisons pour lesquels vous faites appel au transport solidaire et pourquoi les autres solutions de transport ne sont pas possibles + Préciser si besoins d'accompagnements particuliers (aide à la marche...)
  - Pour les bénévoles : préciser vos disponibilités, vos limites dans l'accompagnement...
- Remise du règlement intérieur + carnet à souche et autocollant pour les chauffeurs
- Remise de la fiche synthèse avec le numéro de contact de la plateforme pour les bénéficiaires
- Documents à fournir à l'inscription : attestation d'assurance responsabilité civile (pour les bénéficiaires) / carte d'identité, permis de conduite, attestation d'assurance et carte grise du véhicule (pour les bénévoles).

## COMMENT CELA FONCTIONNE, UNE FOIS INSCRIT ?

**Un numéro spécifique pour les demandes de transport, accessible de 9h à 12h du lundi au vendredi.**

- Appeler le plus tôt possible, et au plus tard 72h à l'avance (compte-tenu des horaires d'ouverture)
- Mise en relation via notre plateforme. Le chauffeur bénévole reçoit les coordonnées du bénéficiaire à accompagner une fois qu'il a accepté le trajet. Le chauffeur bénévole l'appelle pour se présenter et fixer les détails pour la bonne organisation du trajet.
- A la fin du trajet, calcul des kilomètres effectués par le chauffeur bénévole depuis son domicile (total des kilomètres effectués pour la missions) x 0,40€/km. Le bénéficiaire prévoit de la monnaie pour régler la course et une preuve via carnet à souche lui est remise (1 volet pour chaque partie)

**Le respect mutuel entre les bénéficiaires, les chauffeurs bénévoles et les professionnels est indispensable pour assurer un bon fonctionnement. En cas de manquements graves, cela peut entraîner la radiation du dispositif !**

# Le service déchets

Pour accéder à l'une de ces déchèteries, vous devez vous munir de votre **carte de vie quotidienne**. Si vous n'en avez pas, un formulaire de demande est disponible en mairie.

## Horaires d'ouverture Parthenay

- **Hiver (du 1er octobre au 31 mars)**

Lundi : fermé le matin /14h00 – 17h45
Du mardi au samedi : 9h00 - 11h50
14h00 – 17h45

- **Eté (du 1er avril au 30 septembre)**

Lundi : fermé le matin /14h00 – 18h15
Du mardi au samedi : 9h00 - 11h50
14h00 – 18h15

## Horaires d'ouverture Thénezay

- **Toute l'année**

Lundi : 14h00 - 17h25
Mercredi : 9h00 - 11h55
Vendredi : 14h00 - 17h25
Samedi : 9h00 - 11h55

Au 1er janvier de chaque année, la carte de chaque foyer est créditée gratuitement de **15 passages.** Les passages qui restent au 31 décembre ne sont pas reportés au 1er janvier de l'année suivante. Si les 15 passages sont utilisés avant le 31 décembre, la carte peut être rechargée gratuitement au service déchets.
Chaque foyer dispose d'un seul compte mais peut obtenir plusieurs cartes.

En cas de perte de la carte, la nouvelle carte sera facturée 5 €.

En cas de non-présentation de carte, tout usager sera autorisé à utiliser la déchèterie en payant une redevance de 20 €/m$^3$ pour des déchets banaux et de 2€ par produit de déchets ménagers spéciaux.

## Déchets acceptés

# RAPPEL SUR LES CONSIGNES DE TRI !

## LE BAC

### TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

**PAS BESOIN DE LES LAVER, JUSTE DE BIEN LES VIDER !**

**IL EST INTERDIT DE METTRE DES SACS DANS LE BAC JAUNE.**

## LE POSITIONNEMENT DE VOTRE BAC ORDURES MÉNAGÈRES OU DE TRI

- Sur le bord du trottoir
- **Ouverture du couvercle vers la rue (poignées vers les bâtiments)**
- Couvercle bien fermé

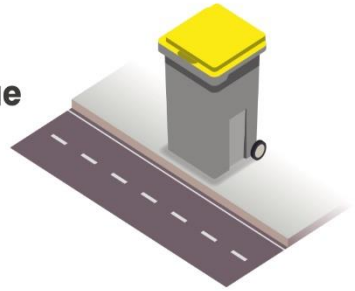

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

**Service déchets ménagers**
**ESPACE 66** · 66, boulevard Edgar-Quinet · 79200 Parthenay
05 49 **94 92 67** · dechets@cc-parthenay-gatine.fr
**parthenay-gatine.fr**/dechets

CITEO

| Janvier 2025 | | Février 2025 | | Mars 2025 | | Avril 2025 | | Mai 2025 | | Juin 2025 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Me | 1 | S | 1 | S | 1 | M | 1 | J | 1 | D |
| 2 | J | 2 | D | 2 | D | 2 | Me | 2 | V | 2 | L |
| 3 | V | 3 | L | 3 | L | 3 | J | 3 | S | 3 | M |
| 4 | S | 4 | M | 4 | M | 4 | V | 4 | D | 4 | Me |
| 5 | D | 5 | Me | 5 | Me | 5 | S | 5 | L | 5 | J |
| 6 | L | 6 | J | 6 | J | 6 | D | 6 | M | 6 | V |
| 7 | M | 7 | V | 7 | V | 7 | L | 7 | Me | 7 | S |
| 8 | Me | 8 | S | 8 | S | 8 | M | 8 | J | 8 | D |
| 9 | J | 9 | D | 9 | D | 9 | Me | 9 | V | 9 | L |
| 10 | V | 10 | L | 10 | L | 10 | J | 10 | S | 10 | M |
| 11 | S | 11 | M | 11 | M | 11 | V | 11 | D | 11 | Me |
| 12 | D | 12 | Me | 12 | Me | 12 | S | 12 | L | 12 | J |
| 13 | L | 13 | J | 13 | J | 13 | D | 13 | M | 13 | V |
| 14 | M | 14 | V | 14 | V | 14 | L | 14 | Me | 14 | S |
| 15 | Me | 15 | S | 15 | S | 15 | M | 15 | J | 15 | D |
| 16 | J | 16 | D | 16 | D | 16 | Me | 16 | V | 16 | L |
| 17 | V | 17 | L | 17 | L | 17 | J | 17 | S | 17 | M |
| 18 | S | 18 | M | 18 | M | 18 | V | 18 | D | 18 | Me |
| 19 | D | 19 | Me | 19 | Me | 19 | S | 19 | L | 19 | J |
| 20 | L | 20 | J | 20 | J | 20 | D | 20 | M | 20 | V |
| 21 | M | 21 | V | 21 | V | 21 | L | 21 | Me | 21 | S |
| 22 | Me | 22 | S | 22 | S | 22 | M | 22 | J | 22 | D |
| 23 | J | 23 | D | 23 | D | 23 | Me | 23 | V | 23 | L |
| 24 | V | 24 | L | 24 | L | 24 | J | 24 | S | 24 | M |
| 25 | S | 25 | M | 25 | M | 25 | V | 25 | D | 25 | Me |
| 26 | D | 26 | Me | 26 | Me | 26 | S | 26 | L | 26 | J |
| 27 | L | 27 | J | 27 | J | 27 | D | 27 | M | 27 | V |
| 28 | M | 28 | V | 28 | V | 28 | L | 28 | Me | 28 | S |
| 29 | Me | | | 29 | S | 29 | M | 29 | J | 29 | D |
| 30 | J | | | 30 | D | 30 | Me | 30 | V | 30 | L |
| 31 | V | | | 31 | L | | | 31 | S | | |

**Il est interdit de mettre des sacs dans le bac jaune**
**Il faut mettre les emballages en vrac !**

| Juillet 2025 | | Août 2025 | | Septembre 2025 | | Octobre 2025 | | Novembre 2025 | | Décembre 2025 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | M | 1 | V | 1 | L | 1 | Me | 1 | S | 1 | L |
| 2 | Me | 2 | S | 2 | M | 2 | J | 2 | D | 2 | M |
| 3 | J | 3 | D | 3 | Me | 3 | V | 3 | L | 3 | Me |
| 4 | V | 4 | L | 4 | J | 4 | S | 4 | M | 4 | J |
| 5 | S | 5 | M | 5 | V | 5 | D | 5 | Me | 5 | V |
| 6 | D | 6 | Me | 6 | S | 6 | L | 6 | J | 6 | S |
| 7 | L | 7 | J | 7 | D | 7 | M | 7 | V | 7 | D |
| 8 | M | 8 | V | 8 | L | 8 | Me | 8 | S | 8 | L |
| 9 | Me | 9 | S | 9 | M | 9 | J | 9 | D | 9 | M |
| 10 | J | 10 | D | 10 | Me | 10 | V | 10 | L | 10 | Me |
| 11 | V | 11 | L | 11 | J | 11 | S | 11 | M | 11 | J |
| 12 | S | 12 | M | 12 | V | 12 | D | 12 | Me | 12 | V |
| 13 | D | 13 | Me | 13 | S | 13 | L | 13 | J | 13 | S |
| 14 | L | 14 | J | 14 | D | 14 | M | 14 | V | 14 | D |
| 15 | M | 15 | V | 15 | L | 15 | Me | 15 | S | 15 | L |
| 16 | Me | 16 | S | 16 | M | 16 | J | 16 | D | 16 | M |
| 17 | J | 17 | D | 17 | Me | 17 | V | 17 | L | 17 | Me |
| 18 | V | 18 | L | 18 | J | 18 | S | 18 | M | 18 | J |
| 19 | S | 19 | M | 19 | V | 19 | D | 19 | Me | 19 | V |
| 20 | D | 20 | Me | 20 | S | 20 | L | 20 | J | 20 | S |
| 21 | L | 21 | J | 21 | D | 21 | M | 21 | V | 21 | D |
| 22 | M | 22 | V | 22 | L | 22 | Me | 22 | S | 22 | L |
| 23 | Me | 23 | S | 23 | M | 23 | J | 23 | D | 23 | M |
| 24 | J | 24 | D | 24 | Me | 24 | V | 24 | L | 24 | Me |
| 25 | V | 25 | L | 25 | J | 25 | S | 25 | M | 25 | J |
| 26 | S | 26 | M | 26 | V | 26 | D | 26 | Me | 26 | V |
| 27 | D | 27 | Me | 27 | S | 27 | L | 27 | J | 27 | S |
| 28 | L | 28 | J | 28 | D | 28 | M | 28 | V | 28 | D |
| 29 | M | 29 | V | 29 | L | 29 | Me | 29 | S | 29 | L |
| 30 | Me | 30 | S | 30 | M | 30 | J | 30 | D | 30 | M |
| 31 | J | 31 | D | | | 31 | V | | | 31 | Me |

Réalisation : Service Communication Brangeon • Brangeon Environnement : SAS au capital de 670 000 € • Siège social : « Le Pâtureau » • 7, route de Mondjean • La Pommeraye • 49620 Mauges-sur-Loire • RCS Angers 432 105 914 • 11/2023

# Information routière

## Statistiques 2024 du radar Rue Notre Dame des Champs

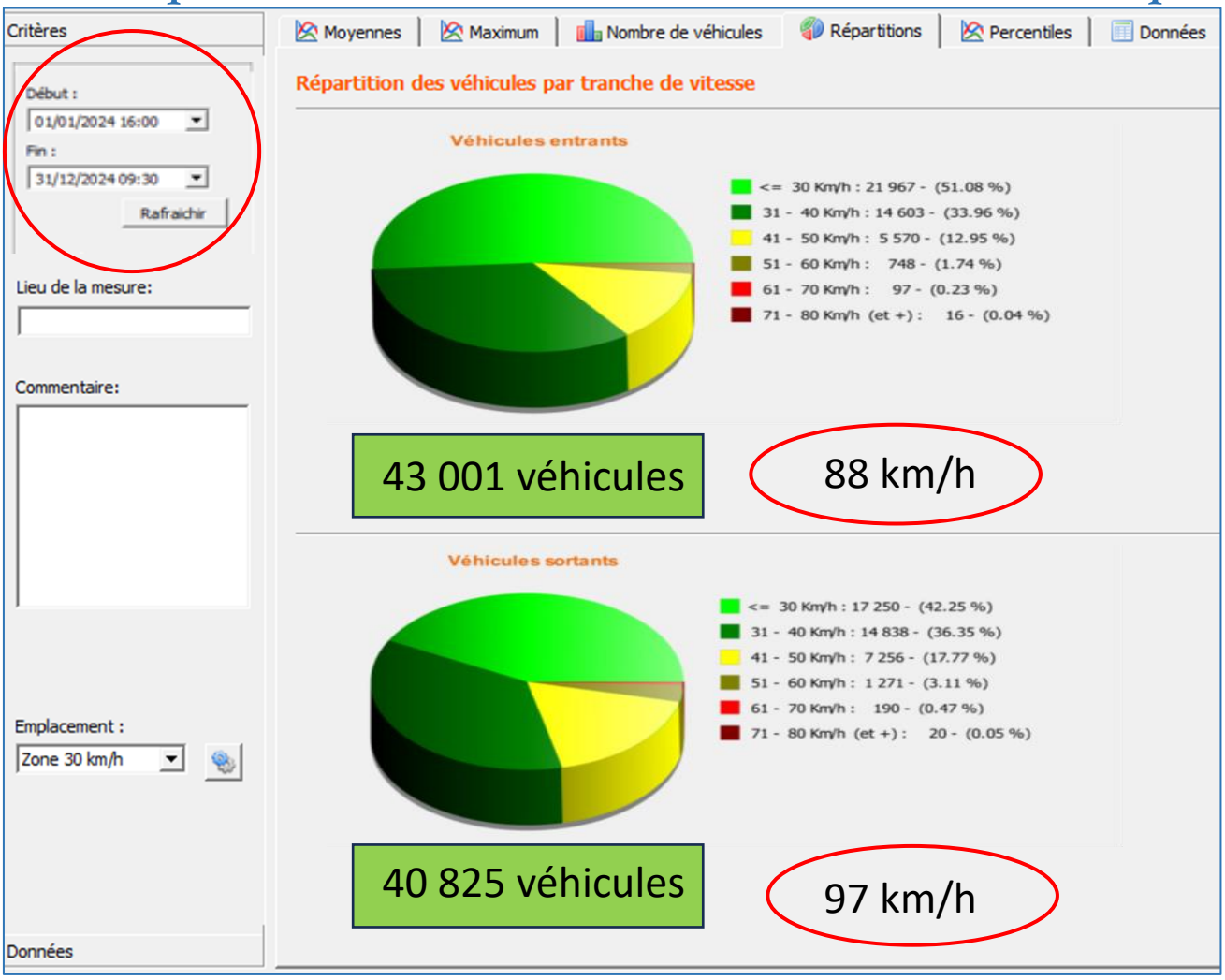


Du 01/01/2024 au 31/12/2024, **43 001 véhicules entrants** et **40 825 véhicules sortants** ont été comptabilisés au radar installé Rue Notre Dame des Champs.

Plus de 51% des véhicules entrants et 42% des véhicules sortants respectent la limitation de vitesse à 30 Km/h.

861 véhicules entrants (2%) ont roulé à plus de 50 km/h avec une pointe enregistrée à 88 km/h.

Par contre, la vitesse augmente en sortant puisque 1481 véhicules (3.63%) ont dépassés les 50 km/h avec un excès de vitesse enregisté à 97 km/h.

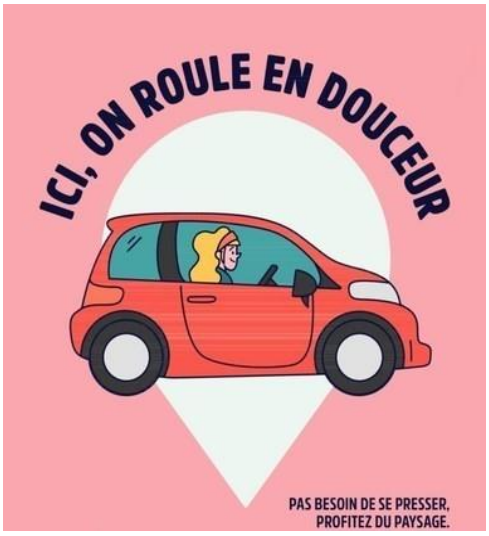


**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
**TOUS RESPONSABLES**

**Il est possible que les 2 radars installés Rue du Moncelay et Rue Notre Dame des Champs changent de place en 2025.**

# Nos activités et associations

## L'Union Nationale des Combattants

Effectifs 2024 = 6

La section UNC de DOUX participe à toutes cérémonies patriotiques communales et départementales.

Le 8 mai 2024, cette cérémonie fût l'occasion de rendre hommage aux femmes résistantes pendant la guerre. Plusieurs lectures et une exposition ont mis à l'honneur l'engagement de toutes les femmes qui, avec courage et ténacité, se sont engagées dans la lutte pour la Liberté.

# DOUX Loisirs

DOUX LOISIRS est un groupe de dames qui se réunit le mardi à partir de 14h30 en la salle des Associations de DOUX.

Si l'une crée des tableaux en dentelle aux fuseaux, l'autre brode de charmants motifs multicolores. D'autres nombreux loisirs manuels sont pratiqués tels le patchwork, la couture, le tricot mais la lecture n'est pas en reste.

Nous nous aidons par le partage de nos ressources (laine, tissu, modèles) et de nos connaissances.

On partage avec plaisir les bonnes nouvelles des familles et nous nous soutenons lorsque le moral est en baisse. L'atmosphère est détendue, les boissons chaudes et les pâtisseries qui les accompagnent y aident.

**Les portes vous sont ouvertes** puisque ces réunions sont gratuites, on y vient quand on veut (ou peut), pas d'inscription ni de cotisation. On y fait ce qu'on veut et il ne coûte rien de demander de l'aide.

**Contact : Mme Marie-Paule DOISY au 06.82.30.04.09**

# Le « Café Klatsch »

Depuis le 14 juin 2024, la salle des associations est ouverte chaque vendredi après-midi de 14H30 à 17H30 afin de s'y retrouver autour d'une partie de belote, d'un jeu de société ou simplement autour d'une tasse de café pour partager un moment convivial.

C'est un véritable succès car le nombre de participantes et de participants n'a fait que croître depuis la création de notre « Café Klatsch », animé surtout par les joueuses et joueurs de belote.

N'hésitez pas à venir les rejoindre de temps à autres, toutes les générations sont les bienvenues… Une participation de 1€ est demandée pour le café et les gâteaux.

***Originaire d'Allemagne, c'est une réunion amicale pour cancaner autour d'un café.***
***Nous y avons rajouté les jeux !***

# L'ACCA – La Dolette

Cette saison a commencé par l'organisation d'une buvette, avec saucisses-frites, lors d'un concert gipsy organisé par la municipalité le 17 mai 2024.
Pour la fête nationale, nous étions encore mis à contribution pour la tenue de la buvette en accompagnement du repas communal, ainsi que pour le montage de nos tivolis en remplacement de la salle des fêtes.
Tout cela s'est fort bien passé, avec un bon bénéfice.

Nous avons poursuivi avec notre banquet du 4 août, où 140 convives ont pu déguster de succulents jambons, le tout arrosé de vin de Chinon.

Cette saison à tout de même été en demi-teinte avec une baisse des sociétaires (42) et une forte diminution du prélèvement en lièvres (30).

**Le bureau remercie tous les bénévoles qui se joignent à nous.**
**Sans eux, rien ne serait possible !**

**Le bureau :**

**Président** : Christian GUIGNARD
Tél : 07.86.97.26.60
**Vice-Président** : Philippe MARTIN
**Secrétaire** : Jean-François CHOLLET
**Trésorier** : Quentin JALLET
**Membres** : Jean-Michel BONNIN et Alain DUMAS

**L'ACCA compte sur vous pour le rendez-vous annuel autour de ses jambons grillés le dimanche 3 août 2025**

**Le bureau vous souhaite une bonne et heureuse année 2025 !**

# Entente Sportive Pays Thénezéen

L'ESPT est toujours présidée par LEVISSE Romain, aidé par AKALLOUY Malika et DECOUT Pascal. Pour cette année, le club a souhaité continuer sa structuration en engageant deux apprentis aux clubs : FRADIN Victor (BPJEPS) et FRANCOIS Thibault (Responsable petite et moyenne structure). Le club a donc pour objectif de continuer le travail des années passées tout en développant la structure.

## École de foot

Cette année, l'ESPT a engagé au minimum une équipe sur chaque catégorie jeune. Cela représente un ensemble de 70 licencié(e)s. Chaque catégorie est encadrée par deux éducateurs, disposant d'un diplôme fédéral, dont un éducateur ayant un diplôme technique régional. Le club accueille aussi bien les filles que les garçons, dès l'âge de 5 ans.

## Sénior

Dans la continuité de l'année précédente, le groupe senior compte 3 équipes au niveau Départemental : D3, D4 et D5. L'équipe fanion du club est encadrée par **Florian Girard**, Garnier **Benjamin** et **Barcq Tony**, la réserve A est dirigée par **Fradin Joël** et **Lemercier Matthias** et notre réserve B par **Nerbusson Nicolas** et **Babin Alexandre**. Cette année le groupe sénior compte 45 licenciés.

## Événement du club

Le club est une association animée avec pour valeur la convivialité. C'est pour cette raison que de nombreux événements sont organisés tout au long de l'année comme par exemple le tournoi de jeune en U11 et U13 ainsi que le diner dansant au mois de mars.

## Foot Loisir

Le foot loisir représente une des très bonnes dynamiques du club. L'ESPT propose toujours deux activités, Fit Foot et Foot en marchant, et compte 34 licencié(e)s. Les séances de Foot loisir sont ouvertes à toutes et tous, pour tous les âges. Les séances sont le mercredi de 19h à 20h. N'hésitez pas à nous rejoindre !

**Contact** :

**FRADIN Victor** : 06 02 06 52 67

**FRANCOIS Thibault :** 06 64 89 94 54

# Comité de Jumelage du Thénezéen

Suite à l'assemblée générale début mars 2024, le bureau du comité de jumelage a été renouvelé et a convenu des différentes actions à conduire sur l'année 2024.

## Section TOGO

Une délégation de 9 personnes s'est rendue au Togo du 27 octobre au 6 novembre 2024 : 8 membres du comité de jumelage thénezéen et 1 technicien du SMEG (Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine). La délégation a pu rencontrer les comités eau de Gapé et Wonugba et visiter des installations tels que châteaux d'eau, bornes fontaines, locaux techniques, qui concrétisent la pleine réussite du projet lancé en 2018.
Alice, enseignante au collège de Thénezay a pu rencontrer des professeurs du collège de Gapé afin de reprendre les échanges de correspondance entre élèves des 2 pays.
Des échanges avec Togo 79 (structure togolaise équivalente à Togo Deux Sèvres, chacune regroupant les comités de jumelage de son pays), ont permis de renforcer les liens entre nos comités de jumelage. Nous avons d'ailleurs été reçus à Ountivau, ville jumelée avec Ménigoute.

Une visite de courtoisie à la préfecture de ZIO4 a eu lieu en fin de séjour, avant de s'accorder quelques jours de tourisme

## Section Allemagne

La soirée de l'arbre de mai, arrêtée depuis quelques années a été relancée et fut une belle réussite. Les pompiers se sont chargés de l'élévation du sapin issu d'éclaircissements dans la forêt d'Autin. Le dîner a rassemblé plus d'une centaine de convives.

Visite de la délégation de St Yohann :
Du 23 au 30 septembre, c'est un groupe de 12 personnes qui a fait le déplacement et qui a retrouvé la délégation du Thénezéen en Dordogne pour visiter le Périgord.

La fin du séjour s'est déroulée localement. Une réception à la mairie a été organisée par la municipalité de Thénezay, les familles d'accueil ont pu bénéficier de temps libre pour partager avec leurs homologues et la soirée de fin s'est déroulée à Aubigny.
Une nouvelle fois cette visite a montré la grande amitié qui s'est créée et qui fait vivre le jumelage.

**Dates à retenir 2025 :**

- L'Assemblée Générale le mercredi 12 mars à Oroux.
- L'arbre de mai le samedi 24 mai à Thénezay.
- Ramassage ferraille en mars-avril.

## L'EMPLOI SOLIDAIRE, SIMPLE ET RAPIDE

L'Association Intermédiaire de Réinsertion (AIR) embauche des personnes afin de les mettre en situation de travail auprès de particuliers, collectivités, entreprises, associations…

Aussi, AIR intervient sur la Gâtine et vous propose ses services dans les domaines suivants : Entretien des espaces verts (tonte, taille de haies...), petits travaux de bâtiment (tapisserie, peinture...), entretien de votre domicile et réalisation de tâches ménagères (nettoyage, repassage...), déménagement et montage/démontage de meubles... Autant d'activités variées où nous pouvons vous apporter notre aide.

Pour certaines activités, vous êtes susceptibles de bénéficier d'une déduction de 50% de vos impôts. Nos tarifs restent attractifs et nous acceptons les CESU pré-financés.
N'hésitez pas à nous recontacter, nous vous apporterons une réponse adaptée.

AIR (**A**ssociation **I**ntermédiaire de **R**éinsertion)
41 rue du Jardin Public
79200 PARTHENAY
Tél. : 05.49.94.00.34
Email : contact@air-aireo.fr

## Un nouveau service pour les parents : « Accompagnement individuel de soutien à la parentalité »

L'UDAF des Deux-Sèvres et le pôle Enfance, Famille et Parentalité développent et proposent de nouveaux services et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.
Depuis novembre 2024, les parents ou futurs parents peuvent profiter d'un nouveau service d'accompagnement individuel de soutien à la parentalité, financé par la CAF.
Il s'agit de proposer un lieu d'accueil d'écoute et d'accompagnement pour les parents afin de les soutenir dans leur rôle d'éducateur et de les aider en cas de situation difficile ou de crise.

© Freepik

**Contacts et informations :**
**Tél :** 05.49.04.76.59
**Email :** soutien-parent@udaf79.asso.fr

**Découvrez la diversité des services familiaux mis à votre disposition sur la protection juridique, le soutien aux aidants, l'accompagnement des conflits intra-**

# Campus de projets : le réseau des espaces jeunesse du territoire conforté

**Ménigoute, Thénezay, Secondigny et désormais Parthenay. Les quatres antennes campus de projets du territoire de Parthenay-Gâtine à destination des jeunes de 12 à 30 ans sont ouverts. Une étape forte de la politique jeunesse de Parthenay-Gâtine, qui va désormais axer son travail sur le renforcement des partenariats et la mise en place de projets pour et avec les jeunes.**

## La jeunesse, une priorité de Parthenay-Gâtine

Parthenay-Gâtine développe une politique innovante auprès des jeunes de 12 à 30 ans pour les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs projets professionnels ou personnels.

**Priorité numéro une pour Parthenay-Gâtine, mailler le territoire pour être au plus près des publics jeunes avec :**

- La constitution d'un réseau de professionnels : les référents jeunesses. Ils sont aujourd'hui quatre sur le territoire communautaire.
- Le déploiement d'équipements dénommé « Campus de projets ».

## Les campus : des espaces fédérateurs

Les campus sont des espaces fédérateurs, propices aux échanges et où publics et acteurs du territoire se croisent et peuvent co-construire des actions et projets. Chaque campus est animé par un référent jeunesse.

Les campus de projets répondent aux objectifs suivants :

- Être attractif pour les jeunes et leur permettre de vivre sur le territoire
- Favoriser la création d'activités économiques, sociales et culturelles et de projets citoyen
- Accompagner la numérisation des nouvelles formes de travail
- Donner aux jeunes les moyens de maîtriser leur parcours de vie

Après l'ouverture des campus de Ménigoute, Thénezay et Secondigny, le campus de Parthenay a ouvert ses portes, au 42 avenue Pierre-Mendès France, en octobre dernier.

## Quatre référents jeunesses

Les référents jeunesse animent les antennes du campus de projets. Ils facilitent aussi la participation des jeunes à la vie locale, en coordonnant une médiation entre les jeunes, les élus et les associations locales. Ils font la promotion d'une politique locale en direction des jeunes, tout en les sensibilisant à leur pouvoir d'agir.

**Retrouvez toutes les informations sur les campus et les contacts des référents jeunesses : cc-parthenay-gatine.fr/jeunesses**

**Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :** Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénery, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

# Arrêt du projet du PLUI : une étape déterminante, fruit d'une large concertation

**Le premier PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de Parthenay-Gâtine a été "arrêté" en conseil communautaire. Il s'agit d'une étape déterminante vers l'adoption du plan. Cet "arrêt" signifie que toutes les parties prenantes sont invitées à prendre position sur un même document, dont les conseils municipaux du territoire. Le projet sera aussi soumis à avis de la population.**

Le PLUi va constituer le document d'urbanisme qui définira et réglementera l'usage des sols sur l'ensemble des parcelles de la CCPG.

## Deux axes forts

Le projet de PLUi a été construit autour de deux idées fortes :

- Répondre au défi de l'attractivité du territoire
- Affirmer l'engagement d'un territoire rural dans les transitions agricoles, énergétiques, écologiques et numériques

## Une large concertation

Dans un souci de transversalité, de transparence et d'équilibre, la Communauté de communes a apporté une attention particulière pour associer au maximum l'ensemble des acteurs concernés, notamment :

- Les élus communaux : plus de 200 rencontres,
- Le monde agricole : en partenariat avec la Chambre d'agriculture, près de 95% des exploitants agricoles du territoire communautaire ont été rencontrés,
- Des représentants des associations environnementales,
- Des représentants des secteurs de l'habitat et de l'économie,
- Les habitants,
- De nombreux acteurs institutionnels.

## Droits à construire : des objectifs ambitieux

Parmi les mesures présentées dans le projet de PLUi, il faut notamment retenir :

- Des objectifs ambitieux en droits à construire des extensions et des annexes pour tous les habitants,
- Un nouvel équilibre est prévu entre la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, et les secteurs à urbaniser qui garantissent les capacités d'accueil d'habitants et d'entreprises sur le territoire,

- L'identification de changements de destination possibles d'anciens bâtiments agricoles vers un nouvel usage (logement, bureau, petit artisanat...),
- De nouvelles possibilités de développement touristique et de loisirs,
- La possibilité de création / développement de secteurs pouvant accueillir de l'habitat permanent atypique et réversible.

## Les conseils municipaux invités à se prononcer

Le projet de PLUi est soumis pour avis aux conseils municipaux du territoire. Ils ont trois mois pour se prononcer, après l'arrêt du projet du 21 novembre 2024 en conseil communautaire.

Le projet est également soumis pour avis à l'Etat, la Région, le Département, le PETR du Pays de Gâtine, les chambres consulaires et le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire. Suite à ces consultations, le projet de PLUi devrait être soumis à enquête publique.

Selon les retours des différents acteurs, et après avoir effectué les ajustements nécessaires, l'approbation définitive du PLUi pourra être envisagée au deuxième semestre 2025 ou au premier trimestre 2026.

**Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :** Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénery, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

# Station trail : une autre manière de découvrir notre territoire

**Envie de (re)découvrir votre territoire ? Testez les huit parcours de la station trail de la Communauté de communes : 185 kilomètres de parcours et 19 communes traversées. Un atout pour le développement du tourisme de plein pour Parthenay-Gâtine et l'occasion d'attirer de nouveaux visiteurs.**

La station Parthenay-Gâtine propose huit parcours trail :

- Pour tous les niveaux : débutant, intermédiaire et expérimenté,
- Avec différentes difficultés : parcours vert, bleu, rouge ou noir,
- Pour toutes les pratiques : course, marche, trail.

Les parcours sont référencés en ligne sur l'application plébiscitée par les traileurs « On Piste ».

## 8 parcours en Parthenay-Gâtine, au départ de 6 communes

1. **Direction La Forge à fer**, Lhoumois
2. **Médié'trail**, Parthenay
3. **Escapade forestière**, Le Retail
4. **Le chemin des lavoirs**, Aubigny
5. **Les traversées du Thouet**, Gourgé
6. **Objectif Trébesse**, Parthenay

7. **De la vallée de la Vonne à Bois Pouvreau**, Ménigoute
8. **L'endurance**, Parthenay

**Toutes les informations : cc-parthenay-gatine.fr/patrimoine**

# Les enfants apprennent à rouler à vélo en toute sécurité

Depuis la rentrée 2024, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine porte le dispositif national « Savoir rouler à vélo » sur le territoire communautaire. **Objectif : que l'ensemble des écoliers des écoles publiques de Parthenay-Gâtine sachent rouler à vélo avant l'entrée au collège d'ici trois ans.**

Pour l'année scolaire 2024-2025, **280 élèves sont formés dans 14 écoles :** La Ferrière-en-Parthenay, Le Tallud, Parthenay (Jules-Ferry, Gutenberg, Jacques-Prévert), Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny, Azay-sur-Thouet, Fénery, Reffannes, La Peyratte.

D'autres enfants seront formés dans les deux prochaines années.

**Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :** Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénery, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

## NUMERIQUE

# Réseau Gâtine connect : vous accompagner dans votre usage numérique quotidien

**Sur le territoire de Parthenay-Gâtine, plusieurs acteurs publics ou privés organisent des actions qui favorisent l'autonomie numérique. Il peut s'agir :**

- D'accompagnement, d'aide, de dépannage, d'initiation, de découverte ou de formation ;
- De rendez-vous individuels ou d'ateliers en groupe ;
- De besoins administratifs, de besoins du quotidien, ou d'envies de loisirs ;
- D'action sociale, d'insertion professionnelle, ou de médiation numérique ;

### Gâtine Connect : être mieux identifié

Créé à l'initiative de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le réseau Gâtine connect a pour objectif de mieux faire connaître aux habitants les accompagnements proposés.

### Ils sont membres du réseau :

- **Communauté de communes de Parthenay-Gâtine**
  2, rue de la Citadelle, Parthenay
  Tél. 05 49 94 03 77
- **Centre socioculturel et maison pour tous (CSC-MPT)**
  de Châtillon-sur-Thouet, 9, avenue Paul-Gellé
  Tél. 05 49 95 07 43
- **Centre socioculturel (CSC) du pays Ménigoutais**, 20, rue du Château, 79340 Les Forges - Tél. 05 49 69 93 13
- **CLÉ (Communiquer Lire Écrire)**, 7 rue Jean-Macé, Parthenay - Tél. : 05 49 95 15 92
- **Croix Rouge Antenne locale de Parthenay**, 11, rue Prosper-Jouneau - Tél. : 05 49 94 23 45
- **Maison de l'Emploi et des Entreprises**, 13 Boulevard Edgar Quinet, Parthenay - Tél. : 05 49 94 23 46
- **Maison pour Tous de Saint-Aubin-le-Cloud**, 11, rue de l'Hôtel de ville - Tél. MPT 05 49 63 16 18

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

### Conseillers numériques dans toutes les communes :

Besoin de conseils pour réaliser une démarche en ligne ? Envie de naviguer sur Internet, etc ? Les conseillers numériques du territoire Parthenay-Gâtine vous accompagnent.

**Qui ?**

**Frédéric Colliaux et Nuno Semedo**
**05 49 94 90 20**

**Corentin Chappet**
(Secteur Ménigoute)
**05 49 69 93 13**

**parthenay-gatine.fr/conseiller-numerique**

### Où et comment ?

- **Dans toutes les communes :** permanence en mairie ou sur rendez-vous.
- **A Parthenay :** à l'Espace Public Numérique, Maison de l'emploi et des entreprises, 13 boulevard Edgar-Quinet à Parthenay.
- Rendez-vous individuel ou atelier collectif
- Gratuit

**Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :** Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénery, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

## DEMANDES ADMINISTRATIVES

# Carte d'identité et passeport : quelles sont les démarches ?

La mairie de Parthenay, France Services Thénezay et France Services Secondigny traitent votre demande ou renouvellement de carte d'identité ou passeport. **Voici les étapes :**

### 1. Vous prenez rendez-vous avec le service le plus proche de chez vous.

**Service état-civil de la Ville de Parthenay** (Hôtel de Ville) · 05 49 **94 90 01**
parthenay.fr > mes démarches > état civil > prendre un rendez-vous en mairie

**Lundi :** 9h - 12h et 13h30 - 17h30
**Mardi :** 9h - 12h et 13h30 - 17h30
**Mercredi :** 9h - 13h et 14h30 - 19h
**Jeudi :** de 9h - 12h et 13h30 - 17h
**Vendredi :** fermé le matin - 13h30 - 16h30
**Samedi** : 9h30 - 12h (ouvert les deux premiers samedis de chaque mois)

**France services Secondigny** · 05 49 **63 55 43**
troov.com/mairie-de-secondigny/rendez-vous

**Lundi :** fermé
**Mardi :** 8h - 13h
**Mercredi :** 13h30 - 18h30
**Jeudi :** 8h - 13h
**Vendredi :** 13h30 - 18h30
**Samedi :** 9h30 - 12h30

**France services Thénezay ou Mairie Thénezay** · 05 49 **63 19 99** ou 05 49 **63 00 20**
**Lundi :** 13h30 - 16h30 · **Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :** 9h15 - 13h et 13h30 - 17h15

### 2. Vous réalisez votre pré-demande en ligne sur le site national

- Sur **ants.gouv.fr**

Si vous avez besoin d'accompagnement pour faire votre pré-demande, rendez-vous dans l'espace France Services le plus proche de chez vous. Il en existe trois sur le territoire de Parthenay-Gâtine :

- **Parthenay :** 16, boulevard de la Meilleraye : 05 49 **95 53 25**
- **Secondigny :** 1, place de l'hôtel de ville : 05 49 **63 55 43**
- **Thénezay :** 8, bis Cité Rondier : 05 49 **63 19 99**

### 3. Vous venez à votre rendez-vous avec votre dossier complet

### 4. Vous venez chercher votre carte d'identité ou passeport

- Après réception d'un sms qui indique que « Mon titre est arrivé dans mon lieu de recueil », environ huit semaines après votre premier rendez-vous en mairie.

**Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :** Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénery, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

# Une envie de lecture et de jeux ?

## Rendez-vous dans une bibliothèque du réseau SouRces

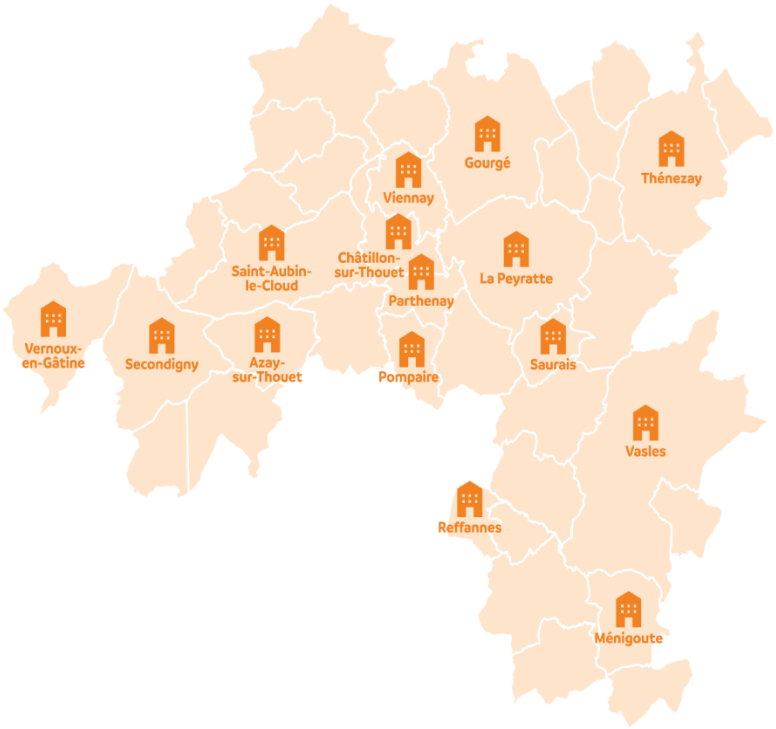


### Le programme

Toute l'année, des animations, expositions, lectures, soirées-jeux.

## Empruntez des jeux auprès de la ludothèque !

**4 800 jeux sont sur les étagères. La ludothèque de Parthenay-Gâtine propose un service d'emprunt sous forme de "cliqué-retiré" au Palais des congrès de Parthenay.**

### 1. Choisissez les jeux et jouets dans le catalogue en ligne

**ludotheque.parthenay-gatine.fr**

### 2. Réservez seul en ligne ou avec l'équipe de la ludothèque

- en ligne avec votre compte abonné sur le site : ludotheque.parthenay-gatine.fr
- avec l'équipe de la ludothèque du mardi au vendredi (9h-12h et 14h-18h) :
  - par téléphone : 05 49 94 24 43
  - par mail : ludotheque@cc-parthenay-gatine.fr

**Les réservations sont valables pendant 8 jours inclus.**

### 3. Venez chercher vos jeux ou les rapporter

Au Palais des congrès à Parthenay (hall) :

- Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h

Il n'est pas possible de jouer sur place.

Il est possible de retirer uniquement les jeux que vous avez réservés.

**Mercredi, c'est ludo !**
Le nouveau rendez-vous mensuel. Toutes les dates : **parthenay-gatine.fr/agenda**

**Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :** Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénery, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

# ENFANCE

## Parents ou futurs parents : pour toutes questions, contactez le Relais petite enfance

Vous êtes parents d'enfants de 0 à 3 ans ou futurs parents.
**Vous avez des questions :**

- Sur les différents modes de garde pour vos enfants :
  - Accueil collectif (crèche, halte-garderie, etc.)
  - Accueil individuel (assistant maternel agréé)
  - Mode de garde à votre domicile
- Sur votre rôle de parent
- Sur vos fonctions de parents employeurs

Le Relais petite enfance de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est l'interlocuteur privilégié pour vous écouter et vous accompagner dans toutes vos démarches.

**05 49 95 76 10**
**rpeccpg@cc-parthenay-gatine.fr**

**Lundi et mardi : 13h30-16h30**
**Mercredi : 9h-12h**
**Jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30**

### Les matinées d'éveil pour les 0-6 ans

- Pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un assistant maternel agréé ou d'un professionnel petite enfance sur tout le territoire.
- Les mardis, jeudis et vendredis matins
- Sur tout le territoire de la Communauté de communes

Retrouvez tout le planning :
**cc-parthenay-gatine.fr/0-3 ans/matinees**

### Vous êtes assistant(e) maternel(le) agrée(e) ou futur(e) AMA :

Le Relais petite enfance vous accompagne dans votre parcours et votre quotidien professionnel : rencontres, formations, documentation, etc.

**Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :** Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénery, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

# MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DE PARTHENAY ET DE GÂTINE

## MISSION LOCALE

Entretien individuel - Permanences
Contrat d'Engagement Jeune
Mobilité internationale
Atelier Trouve ta Voie
Service Civique, Suivi RSA jeunes

16 - 25 ANS

## DISPOSITIF PLIE

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**
**Sur prescription**
Dispositif qui permet aux personnes en recherche d'emploi de retrouver une activité ou de suivre une formation qualifiante.

+ DE 26 ANS

## ERIP

**Espace Régional d'Information de Proximité**
Reconversion, formation, création / reprise d'entreprise...

TOUS PUBLICS

## MOBILITÉ

**TUS : Transport d'Utilité Sociale**
Service de transport **sur prescription**, pour des démarches liées au parcours d'insertion.

TOUS PUBLICS

## ÉQUIPE EMPLOI

Conseils en Recrutement et RH
Clauses Sociales
Organisation de Jobs Dating

TOUS PUBLICS

**Permanence Mission Locale à Thénezay**
**Campus Rural de Projets**
**Tous les mardis après-midi**

**Permanence ERIP à Thénezay**
**Créa'Gâtine**
**Tous les 1ers mardis du mois / après-midi**
(et selon vos disponibilités en dehors des permanences)

**05 49 94 23 46 - mdee-accueil@mdee-parthenaygatine.fr**
**www.mdee-parthenaygatine.fr**
**13, Boulevard Edgar Quinet 79200 PARTHENAY**

Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine (tout le monde s'y retrouve) — Mission Locale Parthenay & Gâtine Nouvelle-Aquitaine — PLIE de Gâtine — Cofinancé par l'Union européenne — Liberté • Égalité • Fraternité République Française — Région Nouvelle-Aquitaine — Deux-Sèvres — Pays de Gâtine Parthenay — France Travail — Communauté de Communes Parthenay-Gâtine — Airvaudais Val du Thouet communauté de communes — Région Nouvelle-Aquitaine

# Il n'y a pas d'âge pour apprendre
# CLÉ au service du territoire

## Qu'est-ce que l'illettrisme ?

Être confronté à l'illettrisme, c'est avoir de grandes difficultés pour lire, écrire, calculer, utiliser le numérique, dans la vie de tous les jours.

C'est une situation qui concerne des personnes qui ont été scolarisées en langue française et qui, arrivées à l'âge adulte, ne parviennent pas pour autant à être autonomes avec l'écriture, la lecture, avec les outils numériques dans des situations simples de la vie quotidienne. Environ 10 % de la population française est concernée, dont 4 % est illettrée *(1)*.

Dans les Deux-Sèvres, environ 30.000 personnes sont concernées.

## Comment le repérer ?

Souvent, les personnes en situation d'illettrisme cachent leurs difficultés. Elles peuvent en avoir honte. Elles mettent en place ce que l'on appelle des « stratégies de contournement » pour masquer leurs difficultés, rendant ainsi encore plus difficile le repérage par leur entourage.

Ces quelques exemples peuvent alerter leurs proches, ami(e)s, collègues, employeurs, les élus et employés communaux, ou tout autre organisme qu'elles fréquentent :

« Je vais emporter ce document chez moi pour le remplir plus tard. »

« Ah mince, j'ai oublié mes lunettes ! »

« Je n'ai pas de chéquier, je peux payer en espèces ? »

« Je n'ai pas le temps d'aider mes enfants à faire leurs devoirs. »

« Vous pouvez me réexpliquer ces consignes ? Je n'ai pas bien entendu. »

« Excusez mon retard, je me suis perdu en venant. »

## L'illettrisme n'est pas une fatalité ! Des solutions existent

C'est la mission de l'association parthenaisienne Communiquer lire Écrire (CLÉ), depuis près de 40 ans. Elle accueille entre 150 et 200 apprenants chaque année *(2)*. Ils viennent pour la lecture et l'écriture, mais aussi pour le calcul, pour préparer le Code de la route ou pour se mettre à niveau avant d'engager une formation professionnelle. CLÉ accompagne également les migrants, avec le programme Français langue étrangère (FLE).

Association C.L.É. : Communiquer Lire Écrire

7 rue Jean Macé - 79200 Parthenay

Des permanences ont aussi lieu à Moncoutant-sur-Sèvre

Tél : 05.49.95.15.92 ou 07.71.68.94.89

contact@associationcle.fr

Site Internet : associationcle.fr

Facebook : facebook.com/associationcle.fr

*1/ Sources : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme*
*2/ Voir le site de CLÉ : associationcle.fr*

# AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

**SDIS 79**
**Sapeurs-Pompiers**

Pour tous renseignements :

**Lieutenant**
**Stéphane**
**ROCHETEAU**
Chef du centre d'Incendie et Secours de Thénezay

05.49.63.00.31
06.29.64.54.77

chef.thenezay@sdis79.fr

## Dates à retenir :

Don du Sang

Mardi 13 mai 2025
à La Peyratte

Vendredi 11 juillet 2025
à Thénezay

Mercredi 19 novembre 2025
à La Ferrière en Parthenay

# Des infos du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

## *Les actualités du projet de PNR*

Il y a un an, à l'automne 2023, les élus du Pays de Gâtine validaient la première version de la Charte du Parc naturel régional de Gâtine poitevine. Commençait alors, pour ce projet, une phase d'avis successifs et d'évolutions menant jusqu'à la création du futur PNR. En décembre 2023, ce sont les élus du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en assemblée plénière, qui ont validé ce projet de Charte. Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a ensuite sollicité l'avis du Préfet de Région afin de recueillir les remarques de l'Etat sur cette première version. Afin de formuler ces retours, le Préfet de Région peut s'appuyer sur l'avis de deux instances essentielles dans la vie des PNR : Le Conseil National de la Protection de la Nature et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. C'est dans ce cadre qu'une délégation de rapporteurs s'est déplacée en Gâtine afin de mieux appréhender les ambitions de la Charte et de rencontrer les acteurs mobilisés sur ce projet. Cette première évaluation a mené le Préfet de Région à proposer au Pays de Gâtine de compléter et modifier certains éléments en amont de la formulation de l'avis officiel rendu d'ici l'été 2025. Néanmoins, L'Etat a réaffirmé son attachement à voir ce projet aboutir sur ce territoire qui, par son caractère exceptionnel à l'échelle nationale, mérite cette reconnaissance.

## Quelles actions pour le projet PNR ?

La création d'un Parc naturel régional est une procédure assez longue et complexe. Afin de rendre plus concret ce projet auprès des élus, acteurs et habitants, le Pays de Gâtine, qui porte la démarche de création du PNR, a lancé dès 2019 des actions dites de « préfiguration » qui permettent d'envisager réellement les futures missions du PNR.

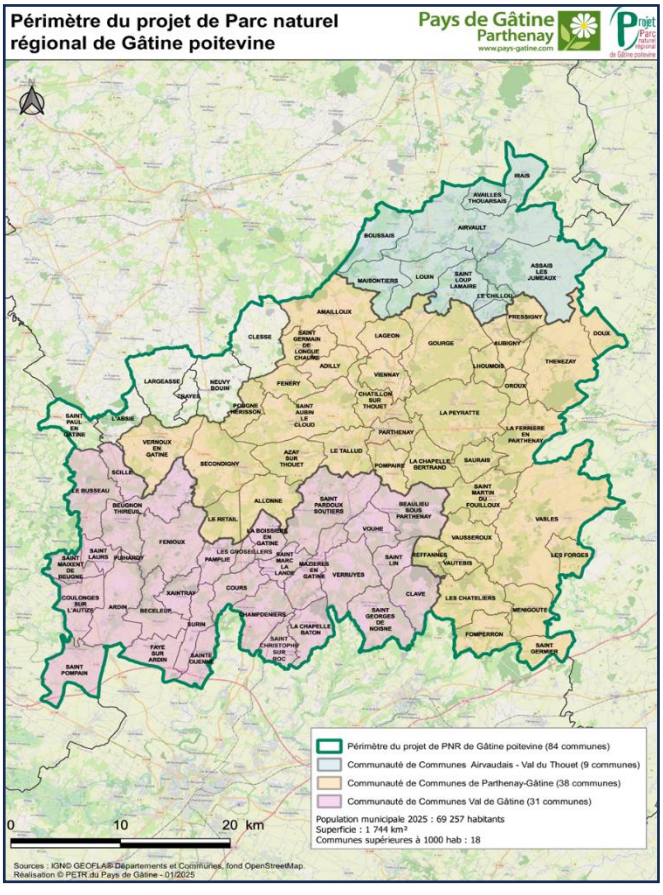


A l'image des formations et du guide d'entretien et de gestion des haies présentés ci-dessous, l'année 2024 a notamment permis de mener une action sur la valorisation des produits locaux via un travail avec les producteurs, un échange avec le PNR de Brière et la diffusion d'un calendrier avec des recettes créées par un chef proposant de sublimer les produits de Gâtine. C'est aussi en 2024 que le Pays de Gâtine a signé, avec 9 partenaires, la première Charte Forestière de Territoire afin de valoriser durablement cette ressource et d'anticiper les effets du changement climatique sur ces milieux. L'ensemble de ces actions et le projet de Charte sont à retrouver sur le site du Pays de Gâtine dans les rubriques « Le projet de PNR » et « nos missions » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine.

## Le guide de gestion des haies.

En France, plus d'un quart des haies bordent les routes et chemins et sont en grande partie gérées et entretenues par les communes. Ce patrimoine paysager, écologique et économique est une véritable richesse dont les communes ont la responsabilité. En 2022, accompagné de Bocage de Pays Branché, une action de préfiguration du projet de PNR portant sur l'élaboration d'un "Guide d'entretien des haies de bord de routes et chemins pour un maillage de qualité" a été lancée avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et du programme européen Leader. L'objectif de cette action est d'accompagner aux changements de pratiques, en adaptant l'entretien des haies bocagères aux besoins spécifiques des routes et chemins. Dans ce cadre, huit journées de formation technique ont été proposées aux agents et élus de Gâtine. Le guide pratique, aujourd'hui finalisé, fournit des pistes concrètes pour une gestion durable des haies, avec notamment des éléments dédiés à la valorisation des différentes strates végétales. Pour permettre son appropriation, six réunions d'information ont également été organisées dans les communes de Gâtine.

Projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine

**Renseignements** : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49
contact@pays-gatine.org
**Plus d'informations** sur le site du Pays de Gâtine rubrique « Le projet de PNR » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine »

# LA VALLEE DU THOUET

## Signature du Contrat Territorial Thouet 2024-2026

La cérémonie de signature du contrat territorial Thouet a eu lieu le 24 octobre 2024 à Saint-Martin-de-Sanzay. **Le CT Thouet 2024-2026 est un contrat pour la gestion des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau sur le bassin du Thouet.**

Il est signé entre le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire, L'Agence de l'Eau, la Région Pays-de-la-Loire, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Maine-et-Loire.

S'engagent dans ce contrat :

- les Fédérations départementales (79 & 49) de pêche et protection des milieux aquatiques
- Les Conservatoires d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et des Pays-de-la-Loire
- La Communauté de Communes du Thouarsais
- La Communauté de Communes Val-de-Gâtine
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- La Société publique locale des Eaux du Cébron

Le contrat territorial porte sur 20 masses d'eau superficielles du Thouet depuis sa source jusqu'à la Loire ainsi que sur plusieurs affluents tels que le Cébron, la Viette ou encore la Losse. Il s'étend sur un périmètre de 1185 km² et regroupe 76 communes du bassin versant.

**A travers ce contrat, les signataires ont identifié différentes actions à mettre en œuvre afin de répondre aux enjeux environnementaux et de favoriser la biodiversité. 54 actions sont prévues, dont 23 en Deux-Sèvres, 30 en Maine-et-Loire et 1 commune aux deux départements. 38 actions sont liées aux milieux aquatiques et 6 concernent les pollutions diffuses.**

Pour le SMVT, les actions portent notamment sur la protection des berges contre l'érosion, l'entretien de la végétation des rives, la restauration de la continuité écologique, la sensibilisation des publics, l'amélioration des connaissances des cours d'eau. La 1ère action engagée en 2024 a concerné la préservation de la qualité de l'eau en partenariat avec la SPL du Cébron gestionnaire du captage d'eau potable. Ainsi, les travaux ont permis l'installation d'environ 2 kilomètres de clôtures sur les berges et l'aménagement de 9 dispositifs d'abreuvement pour le bétail. L'objectif consiste à accompagner l'élevage à l'herbe qui est une activité essentielle à la protection de la ressource en eau sur ce bassin versant.

Au total pour les 3 années du programme, le coût prévisionnel s'élève à 5 621 300 € dont 60% est consacré aux travaux sur les milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau. Ce programme est subventionné à 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et soutenu selon les thématiques du contrat par les autres partenaires financiers signataires.

Suivez l'actualité du CT Thouet porté par le SMVT sur les réseaux Facebook et Instagram.

# Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
# Cours d'eau inscrits au CTMA 2024 - 2029

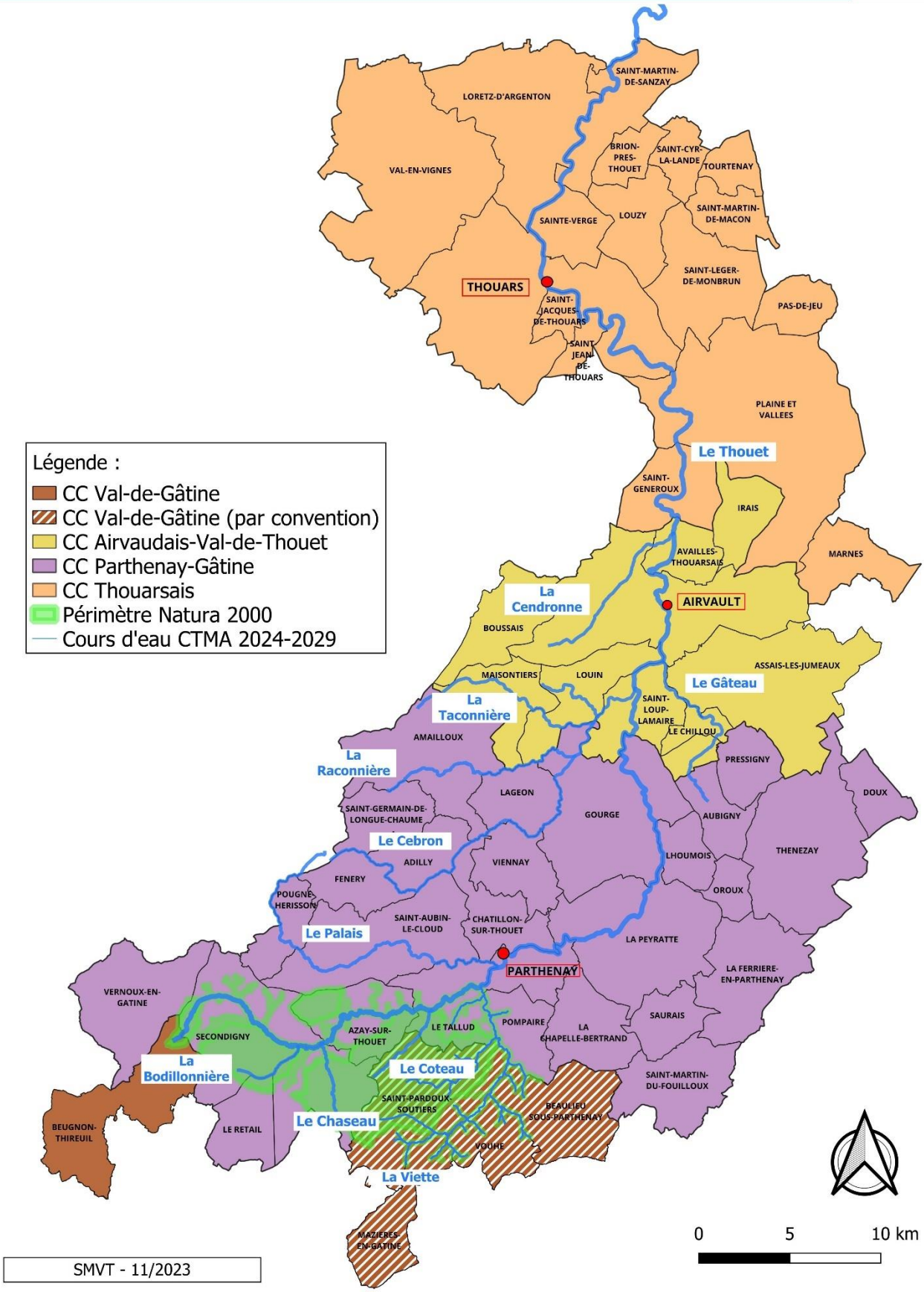

# Les droits et les devoirs du riverain

Le Thouet et ses affluents en Deux-Sèvres sont des cours d'eau « non domaniaux » qui relèvent du domaine privé. Toutefois, ce caractère privé du lit et des berges s'accompagne d'un certain nombre de droits et de devoirs pour les riverains, précisés par le Code de l'environnement. Par exemple, le droit d'usage de l'eau (dans la limite des autorisations préfectorales) et le droit de pêche sont assortis de devoirs tels que l'entretien régulier des berges et le maintien des capacités d'écoulement des rivières. Ainsi, chaque propriétaire riverain participe à son échelle à la reconquête du bon état écologique du Thouet et de ses affluents.

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la grille 79600 SAINT-LOUP-LAMAIRE
TEL : 05 49 64 85 98 -
Email :
smvt@valleeduthouet.fr

Pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement il est vivement conseillé de contacter les techniciens de rivières du SMVT avant d'entreprendre des travaux en bordure de cours d'eau. Certaines démarches administratives sont parfois nécessaires et des conseils simples et adaptés permettent souvent de répondre aux attentes des propriétaires.

# Les bons gestes en vallée du Thouet

Chaque année pour les cas relevant strictement de « l'intérêt général », le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet peut se substituer aux riverains défaillants pour restaurer les écoulements et limiter les dommages aux infrastructures en retirant les embâcles formés par la chute d'arbres ou l'accumulation de branches au droit des ponts, des passerelles et des ouvrages hydrauliques. Lorsque les propriétaires ne peuvent pas assurer par eux-mêmes cette responsabilité en raison de la taille des arbres ou de la dangerosité de l'intervention les travaux sont alors pris en charge par le SMVT.

C'est pourquoi, le syndicat attire l'attention des propriétaires riverains et rappelle qu'il est nécessaire de remiser les salons de jardins, les barques mal amarrées et tous les objets susceptibles de dériver lors d'une crue du Thouet. Ces bons gestes limiteront les besoins de travaux au cours de l'hiver lorsque les courants forts des rivières rendent les opérations difficiles et dangereuses pour les équipes d'intervention.

# Le castor d'Eurasie sur le bassin du Thouet

Le castor d'Eurasie est une espèce autochtone emblématique de la faune aquatique des cours d'eau. Historiquement présente sur l'ensemble des cours d'eau de France, l'espèce est passée au bord de l'extinction en raison de sa destruction par l'homme. Le castor devient alors en 1909 le 1er mammifère protégé par la Loi dans les départements des Bouches-du Rhône et du Gard où les derniers individus subsistaient. Il a ensuite effectué une recolonisation naturelle des bassins du Rhône et de la Loire grâce à plusieurs opérations de réintroductions dans les années 1970.

Sur le Thouet et ses affluents le suivi du castor est effectué depuis environ 15 ans et il est aujourd'hui recensé sur la plupart des cours d'eau, y compris les ruisseaux de petite taille.

Sa présence est une chance pour nos milieux aquatiques, car son activité créée un environnement favorable à la biodiversité et sa présence participe à la sauvegarde de nombreuses autres espèces.

Pour mieux le connaître et faciliter la cohabitation avec cet animal qui s'installe volontiers proche des habitations, le SMVT a réalisé une exposition photos et participe à de nombreuses animations auprès des écoles et du grand public. Il organise également chaque année des sorties de découverte en canoë sur le Thouet.

Pour en savoir plus : https://www.valleeduthouet.fr

# TROMBINOSCOPE DES ÉLUS 2020/2026
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

## Le bureau communautaire

Président

**Jean-Michel PRIEUR**
PARTHENAY

1er Vice-Président

**Jany PERONNET**
SECONDIGNY
en charge de l'innovation numérique

2e Vice-Président

**Claude BEAUCHAMP**
PARTHENAY
en charge du développement économique agricole et agroalimentaire - énergies renouvelables.

3e Vice-Président

**Alexandre MARTIN**
FÉNERY
en charge de la jeunesse et de la citoyenneté.

4e Vice-Président

**Jean-François LHERMITTE**
SAINT-GERMIER
en charge de la valorisation et gestion des déchets.

5e Vice-Présidente

**Véronique CORNUAULT**
THÉNEZAY
en charge de la petite enfance.

6e Vice-Présidente

**Marina PIET**
POMPAIRE
en charge du tourisme et valorisation du patrimoine

7e Vice-Présidente

**Magaly PROUST**
PARTHENAY
en charge des solidarités et de la santé.

8e Vice-Président

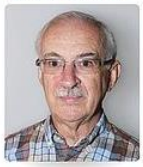

**Jean-Paul CHAUSSONEAUX**
POMPAIRE
en charge des bâtiments communautaires

9e Vice-Présidente

**Marie-Noëlle BEAU**
CHÂTILLON-SUR-THOUET
en charge des ressources humaines.

10e Vice-Président

**Didier VOY**
LE TALLUD
en charge de l'aménagement.

11e Vice-Président

**Jérôme BACLE**
PARTHENAY
en charge des pratiques et apprentissage culturels et sportifs.

12e Vice-Président

**Bernard CAQUINEAU**
POUGNE-HÉRISSON
en charge de la coopération, accessibilité, communication et de l'inclusion environnementale aux politiques publiques.

13e Vice-Président

**Philippe ALBERT**
VAUSSEROUX
en charge de l'enfance et du scolaire.

14e Vice-Président

**Olivier CUBAUD**
LE TALLUD
en charge des finances et optimisation financière.

## Le conseil communautaire

Bérengère AYRAULT, PARTHENAY
Emmanuel ALLARD, ALLONNE
Jean-Luc BARDET, PARTHENAY
Patrice BERGEON, SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX
Bertrand BONNEAU, POMPERRON
Hervé-Loïc BOUCHER, SAINT-AUBIN-LE-CLOUD
Nathalie BRESCIA, AMAILLOUX
Ingrid BROSSEAU, CHÂTILLON-SUR-THOUET
Mickaël CHARTIER, OROUX
Éric CHEVALIER, LA CHAPELLE-BERTRAND
Cécile CHIDA-CORBINUS, PARTHENAY
Laëtitia CHOUETTE, CHÂTILLON-SUR-THOUET

Guillaume CLÉMENT, LA-FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Joël DENIS, PARTHENAY
Christian FERJOUX, VAUTEBIS
David FEUFEU, GOURGÉ
Didier GAILLARD, MÉNIGOUTE
Nicolas GAMACHE, LES-CHÂTELIERS
Véronique GILBERT, LE RETAIL
Florence GRENIOUX, VASLES
Jean-Claude GUERIN, LA PEYRATTE
Louis-Marie GUERINEAU, SAURAIS
Alain GUICHET, CHÂTILLON-SUR-THOUET
Ludovic HERAULT, ADILLY

Karine HERVÉ, PARTHENAY
Lucien JOLIVOT, DOUX
Sandrine LARGEAU, SAINT-AUBIN-LE-CLOUD
Hervé LE BRETON, PARTHENAY
Liliane LE ROUX, SECONDIGNY
Daniel MALVAUD, AUBIGNY
Jean-Yann MARTINEAU, LAGEON
Bernard MIMEAU, SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME
Christophe MORIN, VIENNAY
Guillaume PARNAUDEAU, VASLES
Thierry PARNAUDEAU, LES FORGES
Pierre-Alexandre PELLETIER, PARTHENAY

Jean PILLOT, LHOUMOIS
Jacky PROUST, THÉNEZAY
Véronique REISS, PARTHENAY
Chantal RIVAULT, PARTHENAY
Pascale ROBIN, PARTHENAY
Michel ROY, REFFANNES
Véronique SABIRON, VERNOUX-EN-GÂTINE
Catherine THIBAULT, LE TALLUD
Jean-Luc TREHOREL, PARTHENAY
Laure VIGNAULT, AZAY-SUR-THOUET
Richard WOJTCZAK, PRESSIGNY

# Trait d'union

FÉVRIER 2024

*Trait d'union est une lettre destinée aux conseillers municipaux des 38 communes membres de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.*
*Cette lettre est un trait d'union entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes.*

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine


## Zoom sur

# Projet Maurice-Caillon : déménagement des services.

**Dans le cadre du projet de reconstruction de Maurice-Caillon, les différents services ont déménagé dans des locaux temporaires. La phase de démolition va débuter.**

Parthenay-Gâtine va construire un pôle enfance sur le site de Maurice-Caillon aujourd'hui vétuste et énergivore. La démolition du bâtiment va commencer. Les travaux vont durer 18 mois environ. Depuis décembre 2023, la Communauté de communes a effectué le déménagement de toutes les activités proposées habituellement au centre Maurice-Caillon : accueil de loisirs, ludothèque, relais petite enfance, matinées d'éveil.

*Les enfants peuvent bénéficier d'un espace extérieur ombragé avec des jeux.*

### A Montgazon

Depuis le 24 janvier 2024, c'est dans l'ancienne école Montgazon à Parthenay que les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sont accueillis. "Avec un agrément pour 200 enfants attribué par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la capacité d'accueil n'a pas changé", comme le précise Alexandre Martin, vice-présient en charge des jeunesses et de la citoyenneté.

70 enfants profitent de l'accueil de loisirs les mercredis après-midi, entre 80 à 100 enfants pendant les petites vacances scolaires, et 180 enfants pendant les vacances d'été.

Comme à Maurice-Caillon, les enfants peuvent profiter de l'espace extérieur ombragé.

Les travaux ont été réalisés par les services communautaires bâtiments, informatique et jeunesse.

Le temps des repas s'effectue au restaurant scolaire de la Mara.

Les matinées d'éveil, réservées aux assistantes maternelles, se déroulent à l'école de musique jusqu'en février 2024 et reprendront ensuite à Montgazon.

*L'événement Vide ta ludo a connu un vif succès le 3 février dernier.*

### A l'espace 66

L'accueil des familles pour le Relais petite enfance se fait à l'espace 66, 66 boulevard Edgar Quinet à Parthenay.

### Au Palais des congrès

La ludothèque a fermé ses portes fin décembre 2023. À partir du mercredi 21 février 2024, elle reprendra son activité au Palais des congrès en service "cliqué-retiré".

Les abonnés pourront emprunter des jeux et jouets, dans le hall du Palais des congrès. Il ne sera pas possible de jouer sur place.

Les agents poursuivront leurs activités hors-les-murs, avec leurs différents partenaires.

Ce service de "cliqué-retiré" sera proposé jusqu'au FLIP 2024, où le public pourra retrouver l'équipe de la ludothèque dans leur stand habituel place de la Mairie.

Ce fonctionnement temporaire se poursuivra ensuite jusqu'à l'installation définitive dans le Palais des jeux, rue Jean-Macé, dans l'ancienne Poste, dans des locaux modernes, plus spacieux et spécialement aménagés.

**SERVICE JEUNESSES**

Alexandre Martin, vice-président en charge des jeunesses et de la citoyenneté

Tél. : 05 49 **94 90 18**

jeunesses@cc-parthenay-gatine.fr

EPN Armand-Jubien à Parthenay.


***Coordination :*** *Bernard CAQUINEAU, Jean-Michel PRIEUR -* ***Conception :*** *Jérôme CHAUSSONEAUX, Floriane PETERSCHMITT*
*Diffusion auprès des conseillers municipaux des 38 communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.*

# Arrivée d'une nouvelle directrice générale des services

**Floriane Peterschmitt a pris ses fonctions de directrice générale des services de Parthenay-Gâtine le 1er février 2024.**

Elle débute sa carrière en région parisienne où elle occupe plusieurs postes de direction dans les domaines de la prévention-sécurité et politique de la ville.

Elle a notamment piloté les conseils locaux de prévention et de sécurité, mis en place des dispositifs de vidéosurveillance, et encadré des équipes de polices municipales ou suivi des programmes de rénovation urbaine et de politique de la ville.

Elle rejoint le département des Deux-Sèvres en 2012, quand elle intègre les services de la ville d'Aiffres comme directrice générale des services. Elle a notamment piloté l'organisation des services municipaux et piloté des projets spécifiques comme la construction d'un espace petite enfance et d'une salle de sports.

En 2020, elle rejoint l'Aggo2B. Elle occupe le poste de directrice des services juridiques et de l'administration générale.

Elle y avait la responsabilité de l'organisation des instances communautaires et des services juridiques, du management de la commande publique et de la gestion des moyens généraux (assurances, affaires foncières et immobilières, relation usager...). Elle a par ailleurs piloté des projets structurants de la collectivité comme le schéma de mutualisation ou le pacte de gouvernance.

En février 2024, elle intègre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine comme directrice générale des services. Elle souhaite mettre à profit son expérience dans les collectivités territoriales au profit du rayonnement et de l'attractivité du territoire et organiser les services dans un souci d'efficience, de coopération et de qualité de vie au travail.

**Secrétariat général**
Tél. : 05 49 **94 90 39**
ccpg@cc-parthenay-gatine.fr
Hôtel de ville et de la communauté,
2, rue de la citadelle à Parthenay

# De nouveaux Vice-présidents

**Lors de la séance du conseil communautaire du 18 janvier, 3 nouveaux vice-présidents ont été installés.**

A la suite des élections municipales de Thénezay, Chantal Cornuault devait être remplacée, de même qu'Emmanuel Allard et Patrice Bergeon qui ont remis leurs démissions.

Jean-François Lhermitte reprend la Vice-présidence en charge des déchets. M. Lhermitte suit la question des déchets pour être représentant de la CCPG au SMC et au SMITED. Il souhaite continuer le travail de ses prédécesseurs. La délégation aux déchets représente un budget de 4 000 000 d'euros pour la CCPG soit pratiquement le premier budget. Des mesures pour réduire la production des déchets seront à prendre si l'on souhaite modérer la hausse de la facture des déchets. Pour exemple, le SMITED facturera 180€ la tonne de déchets contre 115€ préalablement. Il est donc important de sortir les biodéchets des ordures pour baisser le volume d'ordures ménagères. "Un autre axe est la mise en place de la redevance ou de la taxe incitative, pour laquelle le rapport de l'ADEME dit clairement que, lorsqu'elle est mise en place, les volumes baissent d'environ 30 %", souligne M. Lhermitte.

Véronique Cornuault élue Vice-présidente en charge de la petite enfance. C'est un domaine qu'elle connaît bien pour avoir participé au groupe qui a mis en place la crèche et la halte-garderie à Thénezay. Elle fut directrice de Familles Rurales qui a géré cette crèche pendant neuf ans. De belles perspectives se présentent pour la Petite enfance sur le territoire avec les nombreux projets à venir (Maurice Caillon, Maison de l'enfance à Ménigoute).

Jean-Paul Chaussoneaux est nommé Vice-président en charge des bâtiments. M. Chaussoneaux sait que tous les maires sont très impactés par les bâtiments sur leurs communes. D'importants projets sont programmés dans les prochains mois. C'est un secteur qui doit également assurer l'entretien courant des bâtiments communautaires.

Jany Péronnet est désormais en charge de l'informatique et Claude Beauchamp, en charge du développement économique et des énergies renouvelables.

**Secrétariat général**
Tél. : 05 49 **94 90 39**
ccpg@cc-parthenay-gatine.fr

**Pour plus de détails, se reporter au compte rendu de séance en ligne sur le site : parthenay-gatine.fr**

# Trait d'union

MARS 2024

*Trait d'union est une lettre destinée aux conseillers municipaux des 38 communes membres de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.*
*Cette lettre est un trait d'union entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes.*

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine


## *Zoom sur*

# Tourisme sportif en plein air : une station trail ouverte pour la saison estivale

**Dans le cadre de sa stratégie de développement du tourisme sportif de plein air, Parthenay-Gâtine déploie actuellement une station trail sur son territoire. Objectifs : développer l'attractivité du territoire en positionnant Parthenay-Gâtine comme une référence en matière de tourisme sportif de plein air. Ce projet s'inscrit également dans la dynamique Terre de jeux 2024 pour la promotion de la pratique sportive.**

## Parthenay-Gâtine : le sport par nature

Depuis trois ans, Parthenay-Gâtine développe sa stratégie de tourisme de plein air, notamment en proposant des pratiques sportives de plein air accessibles et identifiées.

En octobre 2021, Parthenay-Gâtine était labellisée « Base VTT » par la Fédération française de cyclotourisme. L'obtention de ce label de qualité participe à l'attractivité et au rayonnement du territoire. Ce label permet à Parthenay-Gâtine de rejoindre le réseau des 79 bases VTT de randonnées déjà existantes.

Deux bases VTT, soit huit circuits, sont proposés sur le territoire.

L'EPCI travaille désormais sur la deuxième étape : le déploiement d'une station trail.

Aujourd'hui, 1,5 millions de personnes pratiquent le trail en France. Les pratiquants sont nombreux sur le territoire et plusieurs courses sont organisées chaque année en Gâtine.

De plus en plus de traileurs organisent leurs vacances selon la présence de parcours de trail à proximité. Comme le souligne Marina Piet, vice-présidente en charge du tourisme "déployer une station trail vient élargir l'offre touristique de notre territoire".

## Un projet co-construit avec des acteurs du territoire

Pour identifier les parcours, le service tourisme et patrimoine s'est appuyé sur l'expérience de clubs de course à pied et de traileurs vivant sur le territoire.

Parthenay-Gâtine souhaite ainsi que ce projet permettre de proposer une offre supplémentaire de sport nature à destination des habitants du territoire.

## S'appuyer sur une expertise professionnelle : le groupe Rossignol

Pour porter ce projet, le service tourisme et patrimoine de la Communauté de communes a fait appel au groupe professionnel Rossignol, référence du sport de plein air (ski, vélo, trail, marche nordique).

Ce dernier propose le service On Piste, créé en 2011, une solution multisports au service des territoires comme des sportifs.

*Repérage des circuits avec le groupe Rossignol.*

Ce partenariat avec le groupe Rossignol présente de nombreux atouts :

- **Pour le territoire :**
  - La station trail est référencée sur l'application ON Piste du groupe Rossignol, plébiscitée par les traileurs. Aujourd'hui, l'application recense 50 stations trails et 680 parcours. C'est l'assurance d'une grande visibilité.
  - Les circuits ont été testés et approuvés par l'équipe de On Piste, en partenariat avec le service tourisme et patrimoine.
- **Pour les pratiquants :**
  - Accès à une offre qualitative, claire et gratuite, via l'appli mobile et le site internet On Piste,
  - Différents niveaux de difficultés proposés.

La station trail de Parthenay-Gâtine se composera ainsi de :

- Une base d'accueil physique à Parthenay,
- Huit parcours trail balisés, répartis sur le territoire,
- Deux ateliers d'entraînements balisés.

L'offre de parcours sera conséquente sur Parthenay, dans une optique d'attractivité du territoire, et ainsi permettre à un trailer venu de l'extérieur de réaliser plusieurs circuits depuis une même commune.

Les autres parcours seront répartis sur le reste du territoire afin de mettre en avant ses atouts et proposer une nouvelle offre de sport nature aux habitants de Parthenay-Gâtine.

A noter que la majorité des parcours seront également adaptés pour la marche à pied.

Le détail des parcours sera dévoilé lors de l'inauguration de la station trail, samedi 25 mai à Gourgé.

## Financement

Le montant du projet s'élève 25 008€, financé à 80 % par des fonds LEADER européens. Le reste est autofinancé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.


**SERVICE TOURISME PATRIMOINE**

Marina Piet, vice-présidente
en charge du tourisme et du patrimoine
Tél. : 05 49 **71 08 86**
**pah@**cc-parthenay-gatine.fr
**Maison du patrimoine**
rue du château à Parthenay.



***Coordination :*** *Bernard CAQUINEAU, Jean-Michel PRIEUR -* ***Conception :*** *Jérôme CHAUSSONEAUX, Floriane PETERSCHMITT*
*Diffusion auprès des conseillers municipaux des 38 communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.*

# Une inauguration remplie d'émotion.

**Après 18 mois de travaux, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a inauguré l'école rénovée Louis-Canis à Pompaire le samedi 9 mars 2024.**

Après l'incendie survenu le 8 juillet 2022 et ayant détruit deux classes de l'école Louis-Canis, Parthenay-Gâtine et la commune de Pompaire ont tout mis en œuvre pour organiser la rentrée scolaire dans des conditions satisfaisantes en septembre 2022.

Plusieurs modulaires avaient été installés pour accueillir les 5 classes, 1 salle mixte, 1 salle de professeurs, 1 bureau et des sanitaires de septembre 2022 à février 2024.

Les travaux initialement prévus dans les classes de maternelle, réhabilitation des classes maternelles et de la salle de motricité, ont été réalisés dans un premier temps d'août 2022 à avril 2023.

Sur la partie sinistrée (2 classes primaires, le couloir et les sanitaires), seuls les murs extérieurs et dalles bétons n'avaient pas été touchés. Les travaux pour cette seconde tranche ont compris la réalisation de la toiture, de la charpente, de l'isolation, des cloisons, de la peinture, de la plomberie et de l'électricité.

Par ailleurs, la Communauté de communes a posé des panneaux photovoltaïques qui permettront de réduire la facture énergétique de 16%.

Le déménagement des classes s'est effectué pendant les vacances scolaires de février. Les 112 écoliers et l'équipe pédagogique ont retrouvé leurs salles de classe le lundi 4 mars. Chacun apprécie désormais de travailler dans de meilleures conditions, salles spacieuses, lumineuses et bien insonorisées

*Inauguration en présence de Lucas Turgis, Sous-préfet de Parthenay, Delphine Batho, Députée, Véronique Dupin, adjointe au directeur académique des services de l'Education nationale Gilbert Favreau et Philippe Mouiller, sénateurs.*

L'enveloppe définitive concernant la reconstruction de l'école de Pompaire s'élève à la somme de 639 657,85 € HT (322 060,03 € HT pour la tranche initialement programmée et 317 597,82 € HT pour la partie sinistrée).

L'Etat a apporté son soutien à hauteur de 154 095€ (subventions DSIL et DETR) pour les travaux initiaux.

**Service des affaires scolaires**
Philippe Albert,
vice-président en charge du scolaire
Tél. : 05 49 **69 13 18**
**scolaire@**cc-parthenay-gatine.fr
Espace 66, 66 bd Edgar-Quinet à Parthenay

# Cap vers les JO

**Labellisée « Terre de Jeux 2024 », Parthenay-Gâtine s'engage pleinement dans l'aventure olympique et paralympique, en mettant plus de sport dans la vie des habitants.**

## Un drapeau du Cap vert

Les membres de l'atelier aiguilles, accompagnés par la référente jeunesse du Campus de Secondigny, ont confectionné un drapeau du Cap-Vert, entièrement cousu à la main, à base de tissus de récupération. Ce drapeau sera utilisé lors de prochaines manifestations. Prochain projet, la création d'une quarantaine de chasubles.

## Venue d'athlètes

Deux boxeurs cap-verdiens, Nancy Moreira, championne d'Afrique et numéro 1 mondial dans la catégorie 66 kilos et Bruno Fernandes, seront présents du 21 au 23 mars. Des rencontres sont planifiées avec des enfants des accueils de loisirs de Parthenay et de Saint-Aubin-le-Cloud, des écoles de La Mara et de la Bie qui chante, des jeunes du collège de Secondigny, des licenciés du club de boxe de Parthenay, des résidents du club des genêts et du foyer Gabrielle Bordier.

## Les prochains rendez-vous

L'Accueil de loisirs organise une course le mercredi 24 avril après-midi, ouverte aux familles et aux habitants.

La ludothèque propose des bibli'olympiades ludiques, lors du week-end « En quête de jeux » les 27 et 28 avril, au programme, fabrication d'avion en papier, narration synchronisée, lancer de CD et pions jeux, création de goodies avec le FabLab.

**Service des sports**
Jérôme Bacle, vice-président en charge en charge des pratiques et apprentissage culturels et sportifs
Tél. : 05 49 **71 08 88**
**sportsccpg@**cc-parthenay-gatine.

Pour plus de détails, se reporter au compte rendu de séance en ligne sur le site : **parthenay-gatine.fr**

# Trait d'union

JUIN 2024

*Trait d'union est une lettre destinée aux conseillers municipaux des 38 communes membres de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Cette lettre est un trait d'union entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes.*

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine


*Zoom sur*

## Ouverture du Campus en septembre

**Débutés il y a un an, les travaux au futur campus de projets de Parthenay entrent dans leur phase finale. L'équipement accueillera les jeunes du territoire à l'automne 2024.**

### La jeunesse, une priorité

Parthenay-Gâtine développe une politique innovante auprès des jeunes de 12 à 30 ans en déployant notamment des campus de projets.

Les « campus » sont situés en proximité des jeunes de façon à rompre avec l'isolement et répondre aux problématiques de mobilité.

Ils se localisent sur quatre communes du territoire : Ménigoute, Parthenay, Secondigny, Thénezay.

Celui de Parthenay est donc le dernier campus qui ouvrira au cours de l'automne 2024.

### Des espaces fédérateurs

Les campus sont des espaces fédérateurs, propices aux échanges et où publics et acteurs du territoire se croisent et peuvent co-construire des actions et projets. Chaque campus est animé par un référent jeunesse.

Les campus de projets répondent aux objectifs suivants :

- Donner aux jeunes les moyens de maîtriser leurs parcours de vie,
- Favoriser la création d'activités économiques, sociales et culturelles et de projets citoyens,
- Accompagner la numérisation des nouvelles formes de travail.

### Le campus de Parthenay

Le choix de ce bâtiment s'est fait pour sa visibilité et son accessibilité. Il est situé en centre-ville à proximité des établissements scolaires. Il dispose d'espaces verts agréables. Ce projet est pensé et conçu de façon à recréer des espaces modernes et modulables avec l'objectif de créer un lieu évolutif en fonction des pratiques des jeunes. Les activités y seront mélangées pour développer la création, la formation, l'information, l'accompagnement, mais également juste de détente, un lieu où pouvoir se poser, se ressourcer. C'est aussi proposer aux jeunes un accès numérique sur tous les étages avec des points de connexion suffisants et adaptés.

Le bâtiment sera accessible via la carte de vie quotidienne. Les travaux comprennent :

- l'aménagement des locaux sur les 3 étages de la Villa et des annexes,
- l'installation d'un ascenseur,
- la mise en place d'une nouvelle chaudière à granulés,
- la création d'un préau vélos,
- la pose d'un escalier de secours et d'accès,
- d'un espace détente.

*Visite de chantier avec la commission et le bureau*

L'enveloppe prévisionnelle définitive est d'un montant total de 1 250 185 € H.T pour l'ensemble des lots du marché, tous bâtiments confondus.

### L'organisation des espaces

Le bâtiment principal, dite la Maison, comprendra à son rez-de-chaussée un espace d'accueil en libre-circulation avec de l'information jeunesse et une salle multimédia. Cet espace sera notamment animé par le service jeunesses et la référente jeunesse du CSC de Châtillon-sur-Thouet. Un office pourra servir de cuisine pédagogique.

Le service jeunesses sera installé au premier étage. Un espace partenaires pourra accueillir les permanences des partenaires jeunesses du territoire.

Le second étage hébergera un pôle numérique et une salle collaborative de réunion et de formation.

Les annexes abriteront :

- à l'Atelier, le Fablab, actuellement situé à l'EPN Armand-Jubien
- et au Studio, un pôle culturel coconstruit notamment avec l'association Diff'Art et le pôle d'enseignement artistique communautaire. C'est un accès culturel qui pourra servir pour des expositions et mettre en valeur des projets de jeunes. C'est une salle qui sera traitée acoustiquement et dotée d'un petit studio d'enregistrements.

### Un projet réalisé par des entreprises locales

Douze entreprises ont été retenues pour la réalisation des travaux. La majorité est située sur le territoire communautaire, les plus éloignées sont en Vienne et Maine-et-Loire : Désamiantage (SAS SI environnement – Cholet), démolition – gros œuvre (Sarl Frafil Construction – Châtillon-sur-Thouet), charpente bois et menuiseries intérieures (Menuiserie Bodin – Parthenay), couverture ardoises (Sarl Jean Robert – Loudun), serrurerie (Métallerie à petit – La Ferrière-en-Parthenay), menuiseries extérieures (Ent. De Jesus – Châtillon-sur-Thouet), plafond/cloison/isolation/carrelage/faïence (Sarl Vergnaud – Saint-Aubin-le-Cloud), peintures/revêtements : (Sarl Blanchard – Parthenay), Ascenseur : (CFA Division NSA – Saint-Benoît), plomberie/sanitaire (Sarl Barcq – Saint-Aubin-le-Cloud), chauffage/ventilation (Sas Cigec – Châtillon-sur-Thouet), électricité (Sas Lumelec – Saint-Varent)

### Point d'étape sur les travaux

Les travaux sont actuellement en cours de finition dans l'ensemble des bâtiments, reste à effectuer la pose des plinthes bois, des tablettes, du mobilier, des luminaires, de la toile tendue, de l'escalier de secours, de la chaudière, la vitrification du plancher, le nettoyage et la peinture des grilles de clôtures, le nettoyage de la façade et l'aménagement extérieur.


**SERVICE JEUNESSES**

Alexandre Martin, vice-président en charge des jeunesses et de la citoyenneté

Tél. : 05 49 **94 90 18**

**jeunesse**@cc-parthenay-gatine.fr



***Coordination :*** *Bernard CAQUINEAU, Jean-Michel PRIEUR -* ***Conception :*** *Jérôme CHAUSSONEAUX, Floriane PETERSCHMITT*

*Diffusion auprès des conseillers municipaux des 38 communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.*

# Trait d'union

SEPTEMBRE 2024

Trait d'union est une lettre destinée aux conseillers municipaux des 38 communes membres de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Cette lettre est un trait d'union entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes.

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine


Zoom sur

## Pôle enfance jeunesse : première pierre posée

**Dans le cadre de sa politique d'attractivité du territoire et désireuse d'accompagner au mieux les familles, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine se félicite de construire le nouveau pôle enfance sur l'ancien site Maurice-Caillon à Parthenay.**

### Offrir des équipements de qualité aux familles du territoire

Avec ce pôle enfance, Parthenay-Gâtine souhaite consolider les services en direction de la petite enfance et de l'enfance au sein d'un équipement. Le site pourra accueillir de nouveaux effectifs.

Ce projet offrira tout le confort nécessaire et les fonctionnalités pour accueillir dans les meilleures conditions possibles :

- Les familles, à la fois pour l'accueil des enfants mais aussi pour le soutien à la parentalité,
- Les agents et le personnel.

**Le projet comprend :**

- la construction d'un EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) de 28 places, multi accueil pour les moins de 3 ans, avec un jardin clôturé,
- la construction d'un point info famille avec le Relais petite enfance (accompagnement des assistants maternels et des familles dans la recherche du mode d'accueil notamment) et un relais parent, avec un jardin clôturé,
- la reconstruction d'un accueil de loisirs de 3 à 17 ans d'une capacité pour 180 enfants avec espaces extérieurs de jeu,
- la création d'espaces paysagers, d'espaces de jeux et clôturage du site,
- la rénovation des extérieurs avec mise en accessibilité du site,
- l'amélioration des conditions d'accès et de stationnement.

### Des enjeux environnementaux et de fonctionnement

Le site actuel présente des qualités paysagères intéressantes. Le futur bâtiment s'ouvrira vers les espaces verts existants abritant de nombreux arbres.

Le futur équipement va améliorer la performance énergétique et répondra à la nouvelle règlementation environnementale RE2020. L'orientation du bâtiment Nord-Sud permet de répondre aux besoins bio climatiques.

Le bâtiment est protégé par deux couvertures en ossature bois qui permettront l'installation de panneaux photovoltaïques et une toiture végétalisée.

Les choix des matériaux ont été faits par rapport au très faible poids carbone de la structure bois et de l'isolation en ouate. La charpente est faite en bois. Seuls, les dalles et murs de refends (mur porteur) sont en béton, choix fait pour l'inertie.

La pose de la première pierre en présence des partenaires.

Les matériaux choisis sont les suivants :

- Mur bois de 200 mm avec de la ouate,
- Isolation en sol,
- Isolation en plafond en caisson bois avec remplissage avec 400 mm de ouate de cellulose,
- Menuiserie alu pour les baies.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la couverture de la zone logistique pour l'autoconsommation électrique. Une installation géothermique assurera le chauffage.

La mutualisation de l'équipement sera facilitée par des solutions d'aménagement simples, intuitives et accessibles à tous.

Le bâtiment est composé de deux ailes. Chaque entité sera bien identifiée et accessible de façon indépendante.

Le bâtiment est prévu avec une faible hauteur qui s'ouvre d'une part, vers le mail d'accueil au nord et d'autre part vers les espaces verts existants au sud.

Les cours de récréation sont conçues en continuité avec les espaces d'activités.

Les travaux d'amélioration énergétique et d'optimisation de bâtiment réduiront les coûts de fonctionnement de service.

### Le calendrier prévisionnel

Janvier 2024 : déménagement des services

Février : début de la déconstruction

1er semestre 2024 : début des travaux

2025 : Travaux

Automne 2025 : ouverture du pôle

### Le coût prévisionnel

Le coût de la maitrise d'œuvre s'élève à **599 371,116 €** et le montant des travaux à **4 570 554,34 € TTC**

Le Pôle enfance sera subventionné à hauteur de 1 827 511.17 € :

- CAF : 1 038 000 €
- MSA : 89 511,17 €
- Etat : 600 000 €
  - DETR : 400 000 €
  - FNADT : 200 000 €
- FEDER : 100 000 € (demande en cours)

**Services Petite enfance et jeunesses**

Tél. : 05 49 **94 90 18**

jeunesses@cc-parthenay-gatine.fr

Campus de projets, 42 avenue Pierre Mendès-France

**Alexandre Martin**, vice-président, en charge de la jeunesse et de la citoyenneté

**Véronique Cornuault**, vice-présidente en charge de la petite enfance


**Coordination :** Bernard CAQUINEAU, Jean-Michel PRIEUR – **Conception :** Jérôme CHAUSSONEAUX, Floriane PETERSCHMITT.
Diffusion auprès des conseillers municipaux des 38 communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

# Le public a répondu aux propositions estivales

1166 personnes ont participé aux visites et animations proposées par le Pays d'art et d'histoire cet été. A noter, un très beau succès pour les visites à la lanterne et les marches gourmandes, une fréquentation en hausse pour les visites sensorielles de Parthenay, un nouvel escape game au CIAP, « Bombe de sculpture » bien apprécié par les joueurs

Quelques chiffres qui illustrent cette nouvelle édition du FLIP : 230 000 visiteurs, 27 000 jeux vendus, 1364 bulletins de quêtes complétés, 636 participants au concours des vitrines, 406 passeports trophées remplis.

L'office de tourisme a renseigné 2 818 personnes en juillet-août.

150 enfants de 4 ans à 17 ans ont participé aux séjours proposés par les accueils de loisirs.

Au niveau des piscines, Gâtinéo a comptabilisé 15 385 entrées, et 2697 à Saint-Aubin-le-Cloud, un peu moins d'entrées qu'en 2023 en raison d'une météo plus maussade.

# Maintien du nombre de classes

**2 660 élèves ont fait leur rentrée dans les écoles de Parthenay-Gâtine. A noter pour cette rentrée : l'ouverture d'une classe et la réorganisation de l'accueil périscolaire Châtillon-sur-Thouet.**

2 099 enfants ont fait leur rentrée dans les écoles publiques et 561 dans les écoles privées, soit 2 660 élèves au total.

## Stabilité du nombre de classes dans le public sur le territoire : 99 classes

Avec une fermeture de classe à Vasles sur le RPI Ménigoute/Vasles/Les Châteliers et une ouverture de classe à Châtillon-sur-Thouet, le nombre de classes dans le public reste stable sur le territoire.

## Réorganisation de l'accueil périscolaire à Châtillon-sur-Thouet

Pour rappel, les accueils périscolaires du territoire sont gérés soit :

- en régie par le service scolaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- en convention et partenariat avec des associations tels des CSC ou Familles rurales.

A Châtillon-sur-Thouet, l'accueil périscolaire était, jusqu'à juin 2024, géré en partenariat avec le CSC-MPT de Châtillon-sur-Thouet.

Suite à une décision prise par le CSC, l'accueil périscolaire est désormais organisé par le service scolaire de Parthenay-Gâtine.

La cinquantaine d'enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire sont pris en charge par trois agents de Parthenay-Gâtine le matin, avant la classe, et cinq agents le soir, après les cours.

## Des travaux réalisés dans l'été

Pendant l'été, la Communauté de communes a réalisé des travaux dans plusieurs écoles du territoire :

- **Fénery** : Déménagement et rafraichissement de plusieurs salles,
- **Châtillon-sur-Thouet** - école St Exupéry : déménagement de la bibliothèque pour l'accueil de la sixième classe,
- **Pompaire** : remise à neuf du plafond des sanitaires de l'école maternelle (dalle, éclairage et VMC),

- **Parthenay** - école Jacques-Prévert : nettoyage et peinture des portails,
- **Vasles** : réaménagement des classes.

Parallèlement, les travaux à l'école Jules-Vernes de Viennay se poursuivent. Les élèves découvriront leurs nouveaux locaux après les vacances d'automne.

Parthenay-Gâtine renouvelle également du mobilier dans les écoles.

Pour le fonctionnement quotidien, le budget alloué est de 30 € par élève pour les projets pédagogiques et de 47 € pour les fournitures scolaires.

Une enveloppe de 6000 € est également allouée sur des projets spécifiques, dans le cadre du programme éducatif NEFLE (Notre Ecole, Faisons-La Ensemble) notamment.

**Service Affaires scolaires**

Philippe Albert, vice-président en charge du scolaire

Tél. : 05 49 **69 13 18**

scolaire@cc-parthenay-gatine.fr

**Pour plus de détails, se reporter au compte rendu de séance en ligne sur le site : parthenay-gatine.fr**

# Trait d'union

NOVEMBRE 2024

Trait d'union est une lettre destinée aux conseillers municipaux des 38 communes membres de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Cette lettre est un trait d'union entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes.

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine


Zoom sur

## Ouverture du Campus de Parthenay : le réseau des espaces jeunesse du territoire conforté

**Avec l'ouverture du Campus de Parthenay, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine achève le maillage des équipements ouverts aux jeunes de 12 à 30 ans sur le territoire. Une étape forte de la politique jeunesse de Parthenay-Gâtine, qui va désormais axer son travail sur le renforcement des partenariats et la mise en place de projets pour et avec les jeunes.**

Lors des portes ouvertes et de l'inauguration du Campus de projets de Parthenay le vendredi 25 octobre 2024, jeunes, acteurs associatifs et partenaires institutionnels sont venus en nombre et ont salué la qualité de ce nouvel espace pour les jeunes. La plaque inaugurale a été dévoilée par l'artiste plasticienne Lucie Martineau, marraine du lieu.

### La jeunesse, une priorité de Parthenay-Gâtine

Parthenay-Gâtine développe une politique innovante auprès des jeunes de 12 à 30 ans pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets professionnels ou personnels.

Priorité numéro une pour Parthenay-Gâtine, mailler le territoire pour être au plus près des publics jeunes avec :

- La constitution d'un réseau de professionnels : les référents jeunesses. Ils sont aujourd'hui quatre sur le territoire communautaire.
- Le déploiement d'équipements dénommés « Campus de projets ».

### Les campus : des espaces fédérateurs

Les campus sont des espaces fédérateurs, propices aux échanges et où publics et acteurs du territoire se croisent et peuvent co-construire des actions et projets. Chaque campus est animé par un référent jeunesse.

Les campus de projets répondent aux objectifs suivants :

- Être attractif pour les jeunes et leur permettre de vivre sur le territoire
- Favoriser la création d'activités économiques, sociales et culturelles et de projets citoyens
- Accompagner la numérisation des nouvelles formes de travail
- Donner aux jeunes les moyens de maîtriser leur parcours de vie

Après l'ouverture des campus de Ménigoute, Thénezay et Secondigny, c'est désormais le campus de Parthenay qui a ouvert ses portes, au 42 avenue Pierre-Mendès France.

Avec l'ouverture de cette quatrième antenne à Parthenay, Parthenay-Gâtine finalise et conforte le réseau des espaces jeunesse sur le territoire. Aujourd'hui, ce réseau est animé et coordonné par des techniciens (coordonnateur jeunesse, référents jeunesses), en complémentarité avec les associations du territoire, notamment le CSC du Pays Ménigoutais, le CSC-MPT de Châtillon-sur-Thouet, Familles rurales et la MDEE de Parthenay et la Gâtine.

Inauguration le 25 octobre avec l'ensemble des partenaires et les jeunes.

Avec ce nouvel équipement, situé dans le bassin de population le plus important du territoire, la politique jeunesse communautaire va encore gagner en lisibilité.

De nouvelles perspectives s'ouvrent désormais pour renforcer et développer les partenariats et la mise en place de projets pour et avec les jeunes

### Campus de Parthenay : le fonctionnement

Le Campus de Parthenay est :

Un lieu d'information et d'accompagnement des jeunes de 12-30 ans

Un lieu « fédérateur » pour les acteurs de la jeunesse du territoire

Le Campus est organisé en quatre espaces :

- La Maison avec un Salon lieu d'accueil pour se poser et se renseigner sur l'actualité du lieu, la salle de jeu pour jouer aux jeux de société, jeu de rôle, jeux vidéo, babyfoot, le Service jeunesses Parthenay-Gâtine, et trois salles de réunions disponibles à la réservation pour les partenaires.
- L'atelier, lieu de création et de fabrication grâce aux outils numériques comme l'imprimante 3D ou la découpeuse laser du FabLab.
- Le studio, lieu d'expositions, de détente, de lecture et de création musicale.
- Le jardin, lieu de détente, d'échanges et de rencontres.

### Budget

Le montant des travaux s'élève à 1 276 806 € HT.

Partenaires financiers :

- Etat PIA (Programme d'investissement d'avenir) = 281 958 €
- Etat CAF = 150 000 €
- Département des Deux-Sèvres (CDAT) : 269 966 €
- Région Nouvelle Aquitaine : 150 000 €

**Service jeunesses**

Tél. : 05 49 **94 90 18**
jeunesses@cc-parthenay-gatine.fr

Campus de projets, 42 avenue Pierre Mendès-France

**Alexandre Martin**, vice-président, en charge de la jeunesse et de la citoyenneté


**Coordination** : Bernard CAQUINEAU, Jean-Michel PRIEUR – **Conception** : Jérôme CHAUSSONEAUX, Floriane PETERSCHMITT.
Diffusion auprès des conseillers municipaux des 38 communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Trait d'union DECEMBRE 2024

Trait d'union est une lettre destinée aux conseillers municipaux des 38 communes membres de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Cette lettre est un trait d'union entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes.

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

Zoom sur

# Arrêt du projet du PLUI : une étape déterminante, fruit d'une large concertation

**Le premier PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de Parthenay-Gâtine a été "arrêté" en conseil communautaire. Il s'agit d'une étape déterminante vers l'adoption du plan. Cet "arrêt" signifie que toutes les parties prenantes sont invitées à prendre position sur un même document, dont les conseils municipaux du territoire. Le projet sera aussi soumis à avis de la population.**

Le PLUi va constituer le document d'urbanisme qui définira et réglementera l'usage des sols sur l'ensemble des parcelles de la CCPG.

## Deux axes forts

Le projet de PLUi a été construit autour de deux idées fortes :

- Répondre au défi de l'attractivité du territoire
- Affirmer l'engagement d'un territoire rural dans les transitions agricoles, énergétiques, écologiques et numériques

## Une large concertation

Dans un souci de transversalité, de transparence et d'équilibre, la Communauté de communes a apporté une attention particulière pour associer au maximum l'ensemble des acteurs concernés, notamment :

- Les élus communaux : plus de 200 rencontres,
- Le monde agricole : en partenariat avec la Chambre d'agriculture, près de 95% des exploitants agricoles du territoire communautaire ont été rencontrés,
- Des représentants des associations environnemenales,
- Des représentants des secteurs de l'habitat et de l'économie,
- Les habitants,
- De nombreux acteurs institutionnels.

## Droits à construire : des objectifs ambitieux

Parmi les mesures présentées dans le projet de PLUi, il faut notamment retenir :

- Des objectifs ambitieux en droits à construire des extensions et des annexes pour tous les habitants,
- Un nouvel équilibre est prévu entre la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, et les secteurs à urbaniser qui garantissent les capacités d'accueil d'habitants et d'entreprises sur le territoire,
- L'identification de changements de destination possibles d'anciens bâtiments agricoles vers un nouvel usage (logement, bureau, petit artisanat...),
- De nouvelles possibilités de développement touristique et de loisirs,
- La possibilité de création / développement de secteurs pouvant accueillir de l'habitat permanent atypique et réversible.

## Les conseils municipaux invités à se prononcer

Le projet de PLUi est soumis pour avis aux conseils municipaux du territoire. Ils ont trois mois pour se prononcer, après l'arrêt du projet du 21 novembre 2024 en conseil communautaire.

Le projet est également soumis pour avis à l'Etat, la Région, le Département, le PETR du Pays de Gâtine, les chambres consulaires et le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire. Suite à ces consultations, le projet de PLUi devrait être soumis à enquête publique.

Selon les retours des différents acteurs, et après avoir effectué les ajustements nécessaires, l'approbation définitive du PLUi pourra être envisagée au deuxième semestre 2025 ou au premier trimestre 2026.

**Service Aménagement du territoire**
Tél. : 05 49 **94 90 13**
urbanisme-ads@cc-parthenay-gatine.fr
**Didier Voy**, vice-président,
en charge de l'aménagement

**Coordination** : Bernard CAQUINEAU, Jean-Michel PRIEUR - **Conception** : Jérôme CHAUSSONEAUX, Floriane PETERSCHMITT.
Diffusion auprès des conseillers municipaux des 38 communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

# Bistrot des élus spécial 10 ans de la CCPG

**Le 22 novembre, l'ensemble des élus municipaux étaient invités à se réunir pour célébrer les 10 ans de Parthenay-Gâtine à la salle des fêtes d'Adilly. Retour en images.**

Bernard Caquineau a retracé de façon synthétique et humoristique les compétences, les services et projets portés par Parthenay-Gâtine à travers 10 objets. Le VTT représente par exemple le développement des bases VTT, stations Trail, les piscines avec les aquabikes.

La centaine d'élus présents étaient invités à se positionner sur une carte virtuelle en fonction du positionnement de leur commune dans la CCPG.

Les photos envoyées par les communes ont été regroupées sur une banderole valorisant les atouts du territoire. Cette banderole reste à la disposition des communes qui souhaiteraient l'utiliser lors de manifestations et valoriser notre territoire. Demande auprès du service communication.

Fred Billy, invité mystère, conteur, a retracé la construction des intercommunalités et plus particulièrement la CCPG en faisant le parallèle avec le syndrome de l'omelette.

Et en effet, la contruction d'une interco nécessite de trouver les bonnes compétences, les bons ingrédients pour créer un nouveau territoire, l'omelette !

Les élus étaient ensuite invités à échanger sur différentes thématiques (économie, jeunesse, mobilité, environnement ...) et d'indiquer comment ils aimeraient vivre sur ce territoire en tant que citoyen dans un monde idéal.

Les échanges ont été très fructueux.

En tant que symbole pour marquer ses 10 ans, Parthenay-Gâtine a remis un chêne pubescent à chaque commune, espèce qui doit s'acclimater avec le réchauffement climatique.

La soirée s'est cloturée autour d'un buffet partagé avec des plats salés préparés par les élus et un gâteau concocté par les cuisiniers des Lucioles.

Pour plus de détails, se reporter sur le site : **parthenay-gatine.fr**

Le chêne de la commune de DOUX a été planté sur le terrain de jeux Rue des Marronniers.